



Gouvernement du Québec
Ministère des Transports

Service de l'Environnement

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

**RÉFECTION DE LA ROUTE 301
MUNICIPALITÉS : LESLIE - CLAPHAM - ET - HUDDERSFIELD,
C.U., ET THORNE, CT
N° DOSSIER : 20 - 6673 - 8705**

CANQ
TR
PT
PL
176

560630

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
Centre de documentation
DIRECTION DE L'OBSERVATOIRE EN TRANSPORT
SERVICE DE L'INNOVATION ET DE LA DOCUMENTATION
35, rue de Port-Royal Est, 4e étage
Montréal (Québec) H3L 3T1

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

RÉFECTION DE LA ROUTE 301
MUNICIPALITÉS : LESLIE - CLAPHAM - ET - HUDDERSFIELD,
C.U., ET THORNE, CT
N° DOSSIER : 20 - 6673 - 8705

Mars 1994

QNTTRA
CANQ
TR
PT
PL
176

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	ii
LISTE DES ANNEXES	iv
1.0 IDENTIFICATION DU REQUÉRANT	1
2.0 CHARGÉ DE PROJET	1
3.0 IDENTIFICATION DU PROJET	2
4.0 ORIGINE, JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DU PROJET	2
5.0 DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET	3
6.0 PROGRAMMATION DU PROJET	4
7.0 ACQUISITIONS	4

8.0	MOTIF DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION	4
9.0	APPROBATION DE LA MUNICIPALITÉ	5
10.0	PRÉSENTATION DU CADRE ENVIRONNEMENTAL DU PROJET	5
10.1	Géomorphologie et hydrologie	5
10.2	Occupation du sol	6
10.3	Flore et Faune	6
11.0	ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	9
11.1	Impacts sur le milieu aquatique	9
11.2	Impacts sur la flore et la faune	9
11.3	Impacts sur le milieu humain	11
12.0	MESURES D'ATTÉNUATION DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT	12
13.0	CONCLUSION	14
	ANNEXES	16

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 : Plan album n° CH-6673-8705 Feuilletts 1/16 à 7/16 et 16/16
- ANNEXE 2 : Plan d'acquisition n° 622-91-K0-0
- ANNEXE 3 : Tableau des propriétaires
- ANNEXE 4 : Attestation de la municipalité du canton de Thorne
- ANNEXE 5 : Attestation de la Corporation municipale des Cantons unis de Leslie-Clapham-et-Huddersfield
- ANNEXE 6 : Carte forestière 31 F/16 S.O.
- ANNEXE 7 : Liste des principales espèces d'oiseaux fréquentant les zones humides de l'Outaouais
- ANNEXE 8 : Liste des espèces d'oiseaux susceptible d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec
- ANNEXE 9 : Schéma d'une berme filtrante
- ANNEXE 10 : Normes D-6409, D-6410 et D-6411
- ANNEXE 11 : Normes D-6600 et D-6601
- ANNEXE 12 : Coupe transversale du remblai au km 10+280

La présente demande de certificat d'autorisation a été rédigée conformément aux articles 2 et 7 du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, paru le 17 novembre 1993 (L.R.Q., c. Q-2, a. 23, 31, paragr. e, f, g et m, 2.66 et a. 124.1).

1.0 IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Ministère des Transports
700, boul. Saint-Cyrille Est
Québec (Québec)
G1R 5H1

2.0 CHARGÉ DE PROJET

Monsieur Richard Laparé, biologiste
35, rue de Port-Royal Est, 3^e étage
Montréal (Québec)
H3L 3T1

Tél. : (514) 873-5426

3.0 IDENTIFICATION DU PROJET

Route : 301 seconde partie (D)
 Municipalité : Leslie-Clapham-et-Huddersfield,
 C.U., et Thorne, CT
 N° dossier : 20-6673-8705
 M.R.C. : Pontiac
 Circ. électorale : Pontiac
 Plan d'aménagement : CH-6673-8705 Feuillet 1/16 à 7/16
 et 16/16 Annexe 1
 Acquisition des immeubles : Plan n° 622-91-K0-0 Annexe 2
 Désignation cadastrale : La numérotation des lots est indi-
 quée sur le plan d'aménagement CH-
 6673-8705

4.0 ORIGINE, JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DU PROJET

La route 301 dessert les agglomérations de Thornby, Otter Lake et Danford Lake; en outre, elle relie les routes 148 et 105 en contournant le nord du parc de la Gatineau. Elle est utilisée en particulier pour le transport de produits forestiers, mais aussi pour des fins touristiques et de villégiature. La construction, et donc le dernier pavage, remonte à 1968. De nombreux tronçons de la route 301 ont déjà fait l'objet de réfections importantes entre Kazabazua et Campbell's Bay. En général, les travaux visaient à élargir l'emprise et à refaire le drainage et le terrassement. Le tronçon, situé immédiatement au sud de celui-ci, a été reconstruit tout dernièrement.

Le tronçon à l'étude est situé sur un terrain dont la topographie est particulièrement prononcée et où les courbes sont très serrées et nuisent à une bonne visibilité. L'importante proportion de véhicules lourds, la faiblesse de l'infrastructure et un mauvais drainage ont entraîné, avec le temps, des fissures dans le pavé et une surface de roulement fendillée et inconfortable.

5.0 DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET

Les travaux de réfection sont prévus sur une longueur de 4,3 kilomètres. Le débit journalier moyen annuel a été évalué au comptage à 1 350 véhicules et celui d'été à 1 610 véhicules et le camionnage représente 35 % de la circulation totale. Le projet vise principalement à améliorer la visibilité et la sécurité; ce faisant, les travaux vont nécessiter l'acquisition de lisières de terrain, de part et d'autre de l'emprise actuelle. L'axe principal demeurera inchangé, de sorte que l'expropriation des terrains en bordure sera minimale. La fondation sera en partie refaite et le drainage sera amélioré en reprofilant les fossés.

Le projet prévoit la reconstruction de la route en appliquant les standards de la norme D-2304, type E, dont les profils en travers sont représentés au feuillet 16/16 du plan album CH-6673-8705 (annexe 1). Compte tenu de la topographie accentuée, plusieurs sections seront en surlargeur. Elles sont identifiées sur le plan d'aménagement.

Le rehaussement du profil au km 10+200 et la pente forte nous obligent à ériger des remblais au niveau des rives des lacs McCuaig et Petit Lac Hugues. Les rives seront stabilisées à l'aide de perrés placés mécaniquement sans membrane (calibre 400 mm à 600 mm).

Le perré érigé sur la rive du lac McCuaig le sera entre les km 10+300 et 10+280 et avancera sur une distance maximale de 9 mètres par rapport à la rive actuelle, pour une superficie immergée de 265 m². Celui du Petit Lac Hugues sera aménagé entre les km 10+250 et 10+190. Il avancera sur une distance d'au plus 11 mètres sur le littoral et aura une superficie immergée de 416 m². Une coupe transversale du remblai McCuaig est présentée en annexe 12.

À défaut d'ériger ces remblais, des structures verticales, comme des murs ou des gabions, devront être aménagées. L'intégration de structures verticales dans le milieu n'est pas sans difficulté.

6.0 PROGRAMMATION DU PROJET

Ce projet est inscrit au programme 2 - sous-programme 2 - volet 1 de la programmation quinquennale 1994-1999 des projets régionaux.

7.0 ACQUISITIONS

La description complète des acquisitions apparaît aux tableaux des propriétaires et sur le plan d'acquisition n° 622-91-K0-080 joints (annexes 2 et 3).

8.0 MOTIF DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION

Les travaux se font sur une distance de 4,3 km et prévoient deux remblais dans les lacs McCuaig et Petit Lac Hugues. Ces caractéristiques font que le projet est soumis à une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), conformément au deuxième alinéa de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement et des articles 2 et 7 du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, c. Q-2, a. 23, 31, paragr. e, f, g et m, 2.66 et a.124.1).

9.0 APPROBATION DE LA MUNICIPALITÉ

Nous joignons à la présente une copie du certificat de la municipalité du canton de Thorne et de la Corporation municipale des Cantons unis de Leslie-Clapham-et-Huddersfield (annexes 4 et 5).

10.0 PRÉSENTATION DU CADRE ENVIRONNEMENTAL DU PROJET

La description du milieu est basée sur des observations faites in situ et sur l'étude de documents photographiques, cartographiques et bibliographiques. La région montagneuse et la vocation forestière cohabitent avec le développement touristique et la villégiature.

10.1 GÉOMORPHOLOGIE ET HYDROLOGIE

Le projet se situe sur un terrain qui va de ondulé à montagneux et qui est constitué essentiellement de loam sableux variant de fin à grossier. Le drainage est très bon et des pierres, parfois nombreuses, se mêlent au podzol. L'eau des lacs Petit Lac Hugues et McCuaig est particulièrement claire (visibilité en profondeur de 5 mètres). Ces deux lacs font partie d'une chaîne de lacs dont les principaux sont le Lac à la Loutre, le Lac Hugues, le Lac de la Ferme et le Lac Clark. Le lac McCuaig a une superficie de 67,5 hectares (675 000 m²) et un périmètre de 5 800 mètres, incluant la présence d'une île. Le lac Petit Lac Hugues est plus petit et a une surface moyenne de 30 hectares et un périmètre de 3 700 mètres, incluant les trois îles. Les deux lacs sont en

communication par le pont de la route 301. La passe entre les deux lacs est de 5 mètres de largeur, de sorte que les deux lacs sont au même niveau.

10.2 OCCUPATION DU SOL

En plus des indications sommaires des types de végétaux, nous avons ajouté des photographies sur le plan album et indiqué l'angle de visée. Ces photos montrent mieux qu'une description écrite le genre d'occupation ou d'utilisation du territoire qu'on retrouve en bordure du projet. Les abréviations suivantes servent à décrire les édifices, Ch=chalet, R=remise, M=maison, G=garage, M-m=maison-mobile. L'agriculture est limitée à des champs de friche herbacée, situés de part et d'autre du chemin, entre les km 11+020 et 10+750. Le projet se situe sur un territoire qui n'est pas zoné agricole.

10.3 FLORE ET FAUNE

Les peuplements forestiers qui bordent le projet sont représentés sur la carte forestière 31 F/16 S.O. (annexe 6). Nous avons vérifié sur place l'état des associations qui y sont indiquées. Les peuplements sont les mêmes, seules les classes d'âge ont augmenté de 13 ans, puisque la carte a été faite à partir de photographies aériennes prises en 1981. Les végétaux qui croissent en marge de la route présentent une séquence typique des «effets de bordure». La route, agissant comme une ouverture dans le couvert, permet la croissance d'espèces intolérantes, surtout du côté exposé au sud-sud-est. On y retrouve davantage de peupliers, de bouleaux, de cerisiers et d'ormes.

De plus, les talus extérieurs sont formés de matériaux drainants et favorisent la croissance de plantes typiques de ces milieux, onagres, vipérines, épervières, chrysanthèmes, achillées, etc. Aucune association rare ou unique n'a été observée le long du tracé.

Nous avons obtenu des renseignements fort complets du Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune (SAEF), en date du 12 novembre 1993. Le secteur du projet ne présente aucun habitat faunique assujéti au chapitre IV.I de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Les informations du Centre de données sur le patrimoine naturel combinées à celles de l'ancien ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) à Hull n'indiquent pas la présence d'espèces incluses dans la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

Le SAEF ne possède pas non plus de donnée d'exploitation sur la chasse aux oiseaux migrateurs dans cette région. Bien que la région soit habituellement riche en population de cerfs de Virginie, aucun ravage n'a été recensé dans ce secteur. La densité de castor est de 5.5 colonies par 10 km².

Les espèces de poissons présentes dans ces deux plans d'eau sont les suivantes :

Petit Lac Hugues :

Grand Brochet, Achigan à grande bouche, Meunier noir, Crapet-soleil, Ouitouche et Perchaude.

Lac McCuaig :

Achigan à grande bouche, Meunier noir, Crapet-soleil, Grand Corégone, Cisco de lac, Touladi, Ventre-pourri et Perchaude.

Il n'existe aucune frayère inventoriée dans le secteur à l'étude. Cependant, les biologistes du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF) considèrent les plaines inondables, les herbiers aquatiques, l'embouchure des tributaires, les eaux vives

en aval des barrages et des chutes, les rapides, les fosses, les haut-fonds et rivages avec des graviers, fins à grossiers, comme étant des habitats importants pour la fraye, l'alevinage, ou comme aire d'alimentation, de migration ou d'abri.

Les travaux prévoient l'érection de deux empierrements, de part et d'autre de la route, où on retrouve des conditions benthiques à peu près semblables, soit un mélange d'anciens graviers provenant en partie des talus extérieurs de la route actuelle et du gravier original, dont les dimensions vont de 2 mm à 200 mm. La baie du côté du lac McCuaig étant un peu moins protégée, les graviers sont plus grossiers. Il est donc possible d'observer dans les deux lacs, selon la saison, certaines espèces davantage que d'autres. Ainsi, les Meunier noir, Crapet-soleil, Quitouche, Perchaude, Grand Corégone et Touladi peuvent potentiellement utiliser ce type de milieu pour la reproduction. De ces espèces, seuls le Grand Corégone et le Touladi sont des «espèces nobles» au sens halieutique du terme. La période de reproduction de l'ensemble des espèces présentes dans ces deux lacs va de la débâcle au 15 juillet.

La liste des espèces d'oiseaux fréquentant les zones humides de l'Outaouais est présentée à l'annexe 7. De plus, les espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, qu'il serait possible de retrouver à cette latitude, n'utilisent pas les talus extérieurs et les abords de la route comme habitats (annexe 8).

Les forêts mixtes qui bordent le chemin et les différents peuplements forestiers favorisent la présence de nombreux petits mammifères comme les lièvres, écureuils, petits rongeurs, rats laveurs, etc. Le réseau de lacs et rivières permet aux castors de se développer en grand nombre. Cet animal est en surpopulation dans de nombreux endroits au Québec, et les ponceaux et fossés des routes agissent souvent comme stimulants à l'établissement de barrages. Le ministère des Transports du Québec (MTQ) doit parfois recourir à certaines techniques afin de contrer l'intrusion des castors dans les ponceaux.

11.0 ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

11.1 IMPACTS SUR LE MILIEU AQUATIQUE

Le périmètre du lac Petit Lac Hugues est de 3 128 mètres, incluant les trois îles; l'interface terre-eau s'élève à 3 680 mètres, pour une superficie de 30 hectares. Le lac McCuaig est plus grand, le périmètre est de 5 762 mètres, en comptant l'unique île, et sa surface est de 67,5 hectares. Or, les empierrements que nous érigerons ne représentent que 0,0004 % de la surface du lac McCuaig et 0,0013 % de la superficie du Petit Lac Hugues, ce qui est infime en regard de l'ensemble des deux lacs, et les remblais ne peuvent nuire au régime hydrique des plans d'eau car ils sont loin des tributaires et exutoires. Le périmètre demeure à toutes fins utiles inchangé, compte tenu que les deux remblais sont à peu près parallèles à la rive. Ils ne nuiront pas à la navigation pour la même raison.

11.2 IMPACTS SUR LA FLORE ET LA FAUNE

Une légère augmentation de la turbidité de l'eau peut survenir pendant l'exécution de certains travaux, en particulier lors de la manipulation de matériel granulaire et lorsque des surfaces importantes de sol sont dénudées et ne sont pas encore stabilisées par des revêtements ou ensemencements. De plus, l'érosion des sables et poussières, par le vent et les eaux de pluie, peut entraîner une certaine quantité de ces particules vers le plan d'eau en aval.

En outre, certaines activités, comme les travaux de terrassement, le creusement, le compactage ou autres, peuvent provoquer des vibrations et nuire ou faire fuir la faune aquatique ou avienne pendant leur réalisation. Cet impact est cependant temporaire et disparaît dès la fin des travaux.

Puisque la longueur de rive et la surface de littoral occupées par les empierrements sont minimales par rapport à la longueur et à la superficie des lacs, et que le type de littoral où seront érigés les remblais n'est pas rare sur le pourtour de ces deux lacs, nous pouvons conclure à priori que les impacts sur la faune aquatique seront faibles. Il serait toutefois possible, si vous le jugez opportun, de recréer le même profil de littoral en ajoutant du matériel granulaire de même dimension que celui existant à la base des empierrements. Cependant, nous devons intervenir encore plus profondément dans le milieu aquatique. Cette façon de faire éviterait toute perte nette d'habitat au sens strict du terme. Il va de soi que nous respecterons les périodes de reproduction des espèces de poissons présentes dans les deux lacs.

Les alternatives que nous avons examinées en remplacement des perrés ont des impacts négatifs cumulatifs plus importants sur la faune et le milieu humain. Pour éviter l'empierrement de la rive, il faudrait ériger des structures verticales, auquel cas les coûts sont multipliés. Il faut alors compter 100 000,00 \$ de plus pour des gabions et 200 000,00 \$ additionnels pour un mur de soutènement en béton. Dans les deux cas, la pérennité par rapport à un enrochement est beaucoup moindre. Les gabions ne dépassent rarement plus qu'une dizaine d'années, alors que les murs de béton durent un peu plus longtemps mais nécessitent des réfections importantes à moyen terme, ce qui entraîne d'autres impacts négatifs. De plus, ces structures s'insèrent mal dans le milieu et il est difficile de les renaturaliser et de les harmoniser avec le milieu environnant. Par contre, nous avons déjà observé, lors de programmes de suivis de projets similaires, des enrochements de rives qui étaient vieux de deux, cinq et huit ans et qui, même formés uniquement de pierres, se couvrent de végétations herbacée, arbustive et même arborescente de façon étonnamment rapide. La proximité du plan d'eau et du couvert forestier avoisinant favorise la reprise de la végétation.

L'impact sur la végétation du secteur à l'étude sera minime, compte tenu que la route est déjà existante et qu'il ne s'agit que d'un élargissement de l'emprise. L'effet de la bordure demeurera et les espèces favorisées par l'ouverture dans le couvert végétal s'installent rapidement après les travaux. Nous avons déjà fait réduire sensiblement l'emprise projetée du côté nord, entre les km 10+600 et 10+980 vers la fin du projet, afin de diminuer l'empiètement sur les terrains paysagers de l'église et des deux résidences.

Quelques arbres matures entre les km 10+600 et 10+980, devront probablement être abattus, d'une part parce que leurs racines seraient trop affectées par les travaux et, d'autre part, parce qu'ils seraient trop près de la chaussée une fois les travaux complétés. Bien que les normes prévoient l'enlèvement des arbres présents à l'intérieur de l'emprise, nous tenterons de conserver, tout en tenant compte de leur état de santé, les arbres qui seraient à la limite de l'emprise ou même légèrement à l'intérieur de celle-ci. Nous prenons des ententes avec les propriétaires concernés afin de leur offrir de nouveaux arbres, s'ils le désirent, conformément à l'article 34.02 du Cahier des charges et devis généraux (CCDG).

11.3 IMPACTS SUR LE MILIEU HUMAIN

Les travaux ne nuiront que temporairement aux riverains et aux utilisateurs du chemin. En effet, les désagréments causés par la réduction de vitesse et l'encombrement de la voie par la machinerie ne durent que le temps des travaux. Il en va de même pour la nuisance occasionnée par le bruit et les émissions de poussières. Le CCDG prévoit plusieurs clauses permettant de minimiser l'impact des travaux, comme le respect des heures d'ouverture du chantier, la signalisation temporaire, l'utilisation de l'eau comme abat-poussière, le dédommagement ou le remplacement de toutes structures en marge du projet qui auraient été altérées ou endommagées. Les puits d'eau potable qui risquent d'être affectés d'une manière

quelconque par les travaux seront relocalisés par le ministère des Transports et font l'objet d'un programme de suivi, si des problèmes de qualité d'eau se présentent.

12.0 MESURES D'ATTÉNUATION DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

- 1- L'entrepreneur doit se conformer aux exigences de l'article 7.13 du CCDG.
- 2- Les travaux d'empierrement des rives du lac Petit Lac Hugues et du lac McCuaig devront être réalisés en dehors de la période allant de la débâcle au 15 juillet, afin de préserver la période de reproduction et d'alevinage des espèces de poissons présentes dans ces deux lacs et conformément à la recommandation du Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune.
- 3- Dès le début des travaux de terrassement, l'entrepreneur devra construire des bermes filtrantes dans les fossés de drainage de la route 301, de part et d'autre du pont, entre les deux lacs, de manière à limiter le transport des sédiments vers le plan d'eau et en respectant le dessin de l'annexe 8 et les exigences suivantes :
 - la berme filtrante est constituée de pierres de calibre 20 à 70 mm et construite en travers du fossé; sa hauteur devra être suffisante et uniforme de manière à laisser s'écouler l'eau au travers de celle-ci. Le pourcentage de matière fine dans la pierre ne doit pas excéder 5 %;
 - en amont de la berme et selon la disponibilité de l'espace, creuser à même le lit du fossé une trappe à

sédiments ayant les dimensions suffisantes pour retenir les matériaux érodés;

- après de fortes précipitations, lorsque la trappe est comblée à plus de 50 %, enlever les sédiments retenus et, si nécessaire, nettoyer ou remplacer le matériel filtrant.
- 4- L'installation des nouveaux ponceaux se fera conformément aux mesures contenues dans le guide intitulé : «Ponts et ponceaux. Lignes directrices pour la protection environnementale du milieu aquatique». En outre, les extrémités devront être aménagées selon l'une des normes suivantes, D-6409 ou D-6410 ou encore D-6411 (annexe 9).
 - 5- Le plus rapidement possible après la réalisation des travaux, toutes les surfaces où le sol est à nu seront stabilisées de façon permanente par engazonnement, conformément à l'article 34.01 du CCDG.
 - 6- Nonobstant les articles 7.13 et 26.04.9 du CCDG, tous les matériaux de rebut provenant de la démolition de vieilles structures et de vieux ouvrages qui ne sont pas des déchets dangereux, comprenant aussi des déblais de première classe qui ne peuvent être utilisés pour le chantier, doivent être disposés sur des sites autorisés au préalable par le ministère de l'Environnement du Québec et conformément à la section IX (matériaux secs) du Règlement sur les déchets solides.
 - 7- Les déblais de deuxième classe excédentaires ou inutilisables pour le chantier en cours et exempts de tous rebuts ou débris ligneux, peuvent être déposés sur des sites choisis en respectant l'article 7.13 du CCDG, et conformément aux règlements municipaux sur la protection des rives, du littoral, des plaines inondables et des milieux humides et à l'article 26 de la Loi sur la protection du territoire agricole. Cette activité doit respecter au minimum le décret 1980-87, 22 dé-

cembre 1987, concernant la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables parue dans la Gazette officielle le 20 janvier 1988.

- 8- Le revêtement existant sur les sections abandonnées devra être retiré et les portions du corridor abandonné devront être restaurées, conformément à l'article 26.04.10 du CCDG. De plus, sur ces secteurs, les glissières de sécurité et les ponceaux devraient être enlevés, sauf lorsque ces derniers sont coulés en place ou que leur recouvrement excède 4,0 mètres.
- 9- Protéger les arbres en général qui se situent à proximité de l'emprise ou même légèrement à l'intérieur de celle-ci, en particulier s'il s'agit d'arbres faisant partie d'un terrain aménagé, en appliquant les normes D-6600 et D-6601.
- 10- Les arbres faisant partie d'un aménagement paysager sur un terrain privé et suffisamment petits pour être transplantés devraient l'être en conformité avec les articles 34.02 du CCDG et après entente avec le propriétaire.

13.0 CONCLUSION

Le projet est justifié dans la mesure où le gabarit hors norme de la route augmente les risques de collision entre les véhicules légers et les camions lourds, d'autant plus que la vocation de villégiature est importante. D'autre part, nous savons que les travaux de réfection de route ont beaucoup moins d'impact sur l'environnement que la percée d'un nouveau corridor dans un milieu intact. De plus, l'application des mesures d'atténuation des impacts et la sécurité accrue des utilisateurs font que l'impact des travaux à court terme sera faible et, qu'à long terme, les impacts seront positifs.

Nous vous invitons à vous procurer une copie de la dernière édition du Cahier des charges et devis généraux du ministère des Transports, puisque nous y référons souvent et que plusieurs clauses à caractère environnemental s'y retrouvent.

ANNEXE 1

PLAN N° CH - 6673 - 8705

**Feuillets 1/16 à 7/16 et 16/16
(Réduction 47 %)**

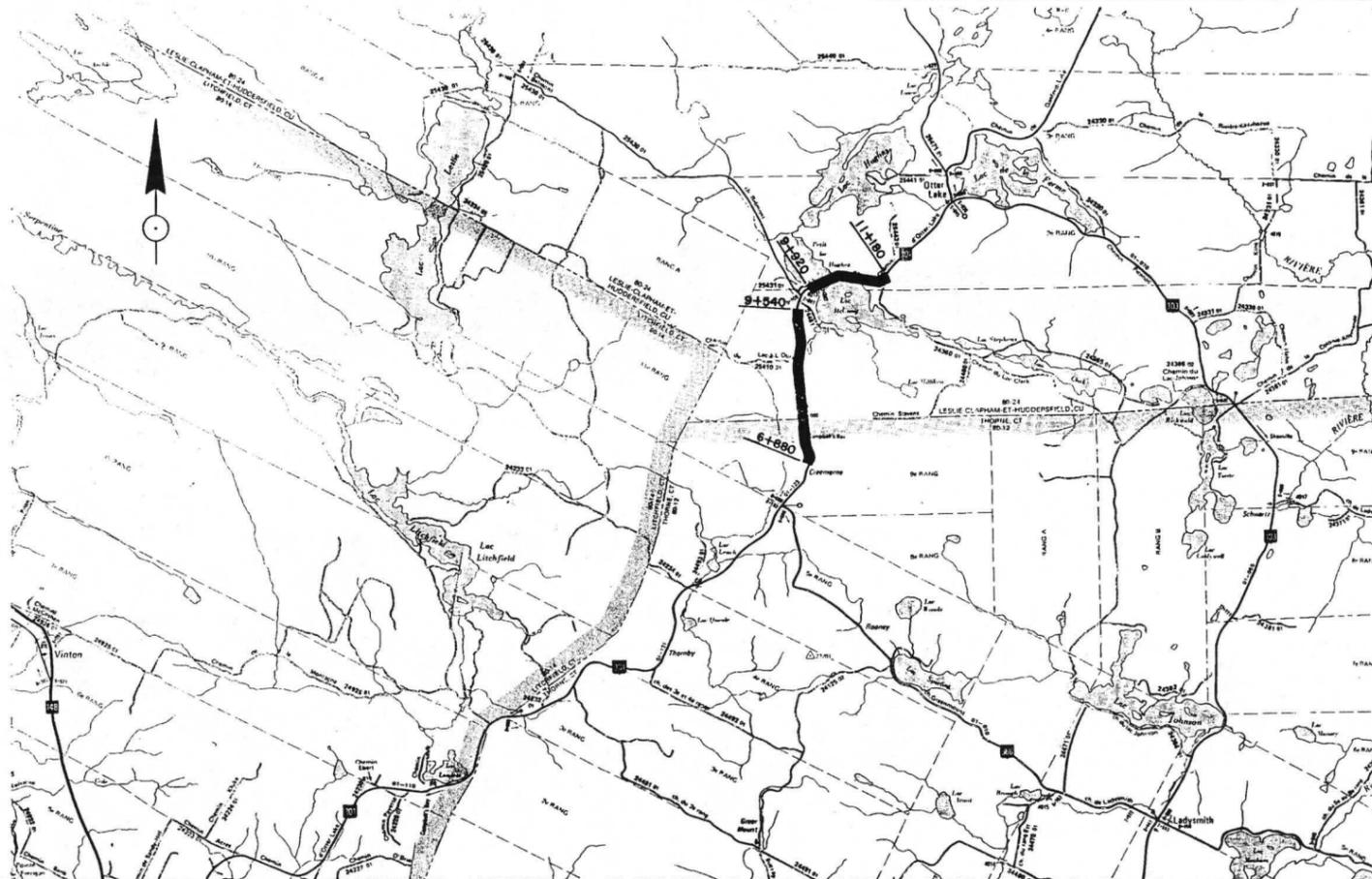


TABLE DES MATIÈRES

FEUILLET	DESCRIPTION
1	LOCALISATION ET DESCRIPTION GÉNÉRALE
2	LEGENDE
3	ETAT DES LIEUX Chaînage: 6+900 à 8+100
4	ETAT DES LIEUX Chaînage: 8+100 à 9+200
5	ETAT DES LIEUX Chaînage: 9+200 à 9+800
6	ETAT DES LIEUX Chaînage: 9+900 à 10+500
7	ETAT DES LIEUX Chaînage: 10+500 à 11+200
8	PLAN ET PROFIL Chaînage: 6+880 à 7+400
9	PLAN ET PROFIL Chaînage: 7+400 à 8+000
10	PLAN ET PROFIL Chaînage: 8+000 à 8+600
11	PLAN ET PROFIL Chaînage: 8+600 à 9+200
12	PLAN ET PROFIL Chaînage: 9+200 à 9+520
13	PLAN ET PROFIL Chaînage: 9+900 à 10+400
14	PLAN ET PROFIL Chaînage: 10+400 à 11+000
15	PLAN ET PROFIL Chaînage: 11+000 à 11+180 PROFILS DES RACCORDEMENTS
16	COUPES TYPE

RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE ROUTE 301 PLAN D'AMÉNAGEMENT



UNITÉ ADMINISTRATIVE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OUEST
DIRECTION TERRITORIALE HULL
SERVICE DES PROJETS

LOCALISATION DU PROJET		
ROUTE	TRONÇON	SECTION
0 3 0 1	0 0 1	2 3
ROUTE TRONÇON SECTION		
0 3 0 1	0 0 1	3 0

MUNICIPALITÉ Thorne, ct.
et
Leslie-Clapham-et-Huddersfield, c.u.
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE Pontiac
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE Pontiac

RÉGION	DISTRICT	CODE GÉOGRAPHIQUE
66	73	80220 80450

COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES

A	M	J	NATURE DE MODIFICATION	PAR
93	08	19	DATE D'ÉMISSION DU PLAN	

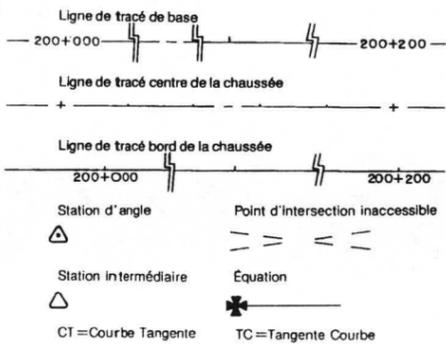
PREPARE PAR:
Cartographie de base: Service de larpentage et de la géomatique
Division territoriale de Hull
Aménagement: Centre d'exploitation de Hull
Vincent Howe, t.t.p.
Claude Tremblay, Ing.

RECOMMANDÉ

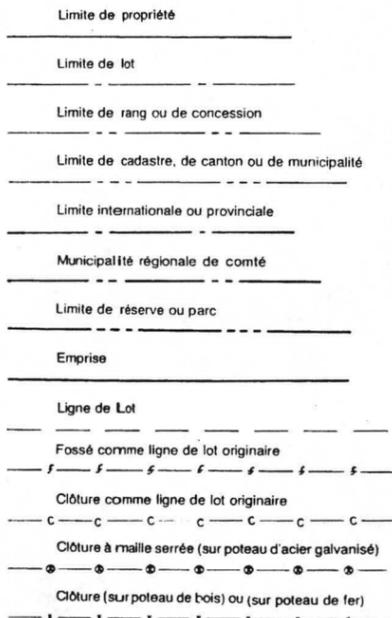
Gouvernement du Québec
Ministère des Transports
DIRECTION TERRITORIALE HULL
SERVICE DES PROJETS
LOCALISATION ET DESCRIPTION GÉNÉRALE
S.A.P.I. N°
MARCHÉ N°
IDENTIFICATION TECHNIQUE
CH-6673-8705
IDENTIFICATION REGROUPEMENT

1	16
---	----

LIGNE D'OPÉRATION

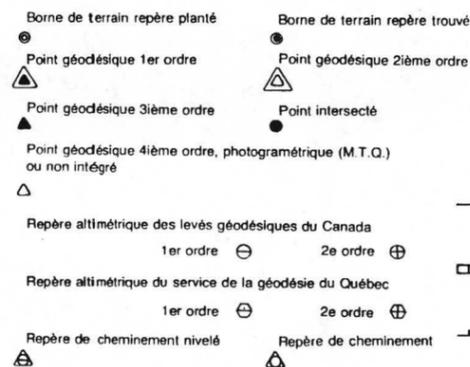


CADASTRE ET PROPRIÉTÉ

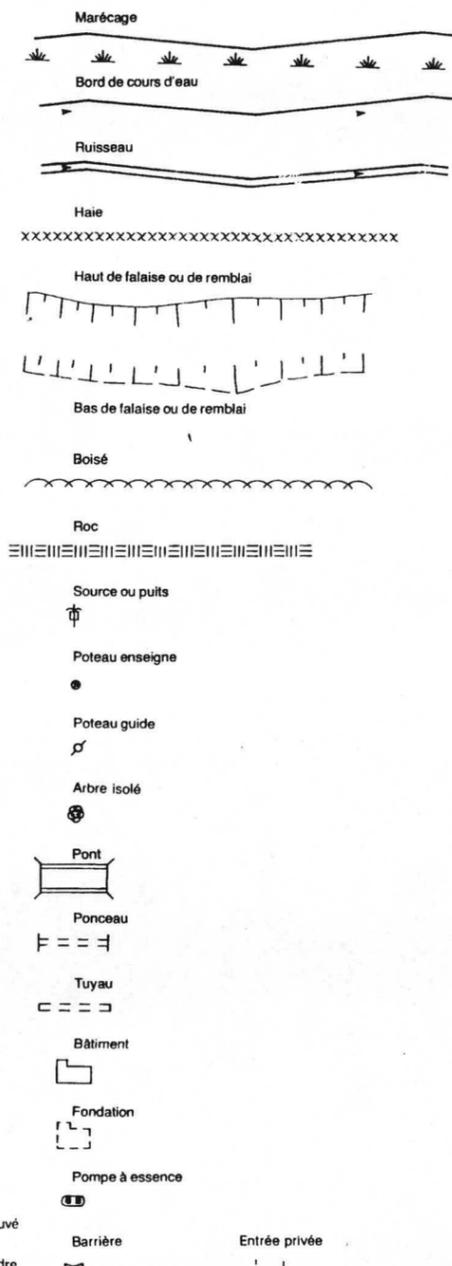


FIGURES

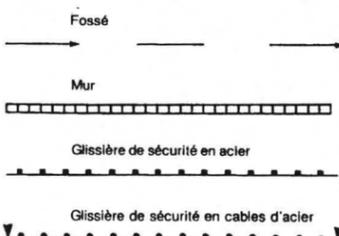
Points permanents



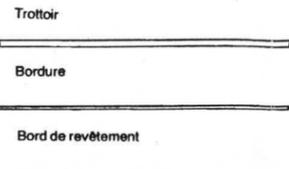
SYMBOLE TOPOGRAPHIQUE



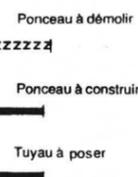
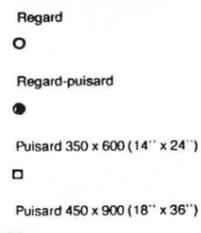
AMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE



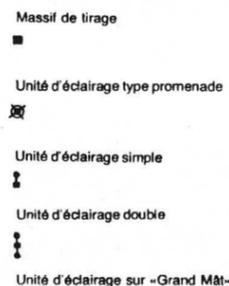
Ligne pointillée (accotement)



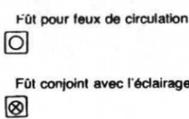
Drainage



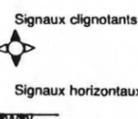
Électricité



Feu de circulation



Cabinet pour contrôleur



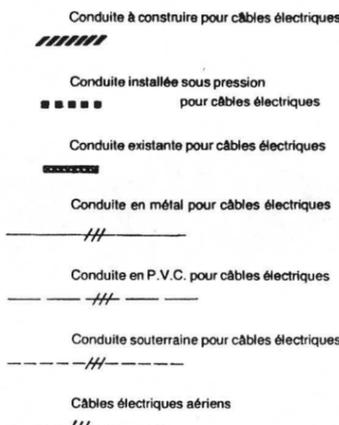
Signaux verticaux (sur poteau)

Signaux verticaux (suspendus)

Signaux pour piétons

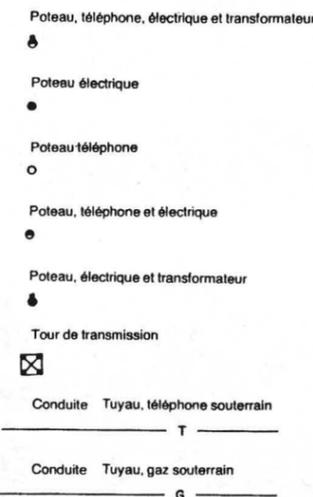
Bouton-poussoir pour piéton

Boucle de détection

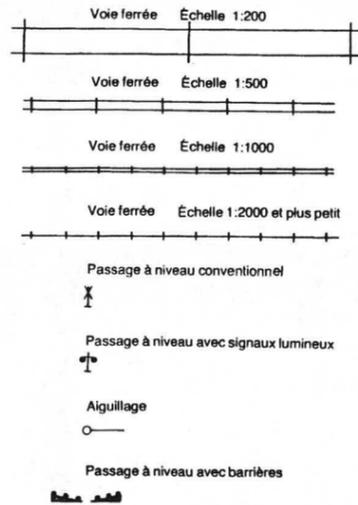


SERVICE PUBLIC

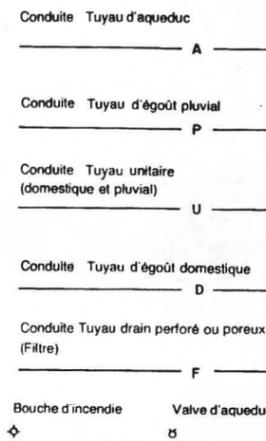
Téléphone, électricité et gaz



Voie ferrée



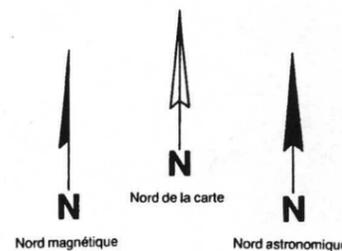
Égout et aqueduc



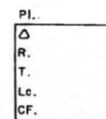
CLASSIFICATION UNIFIÉE DES SOLS

Sols à gros grains			Sols à grains fins	
Moins de la moitié passe le tamis no 75 µm			Plus de la moitié passe le tamis no 75 µm	
Graviers et sols graveleux	Graviers purs (peu ou pas de grains fins)	GW	Silts et Argiles	ML
Moins de la moitié des gros grains passe le tamis no 4,75 mm	Graviers avec grain fins (>12% passe# 75µm)	GP	Limite liquide moindre que 50	CL
Sables et sols sableux	Sables purs (peu ou pas de grains fins)	GM		OL
Plus de la moitié des gros grains passe le tamis no 4,75 mm	Sables avec grain fins (>12% passe# 75µm)	GC	Silts et Argiles	MH
		SW	Limite liquide plus que 50	CH
		SP		OH
		SM		
		SC		
Sols très organiques			Roc	R

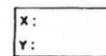
NORD



Caractéristiques de courbe



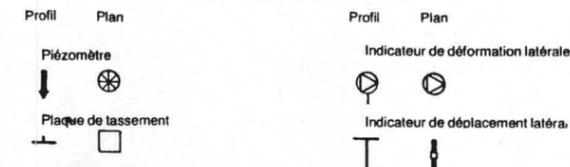
Coordonnées



LOCALISATION DES SOURCES DE MATÉRIAUX



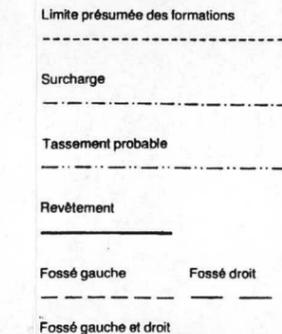
APPAREIL DE CONTRÔLE



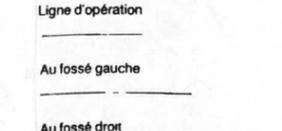
TYPE DE SONDAGES



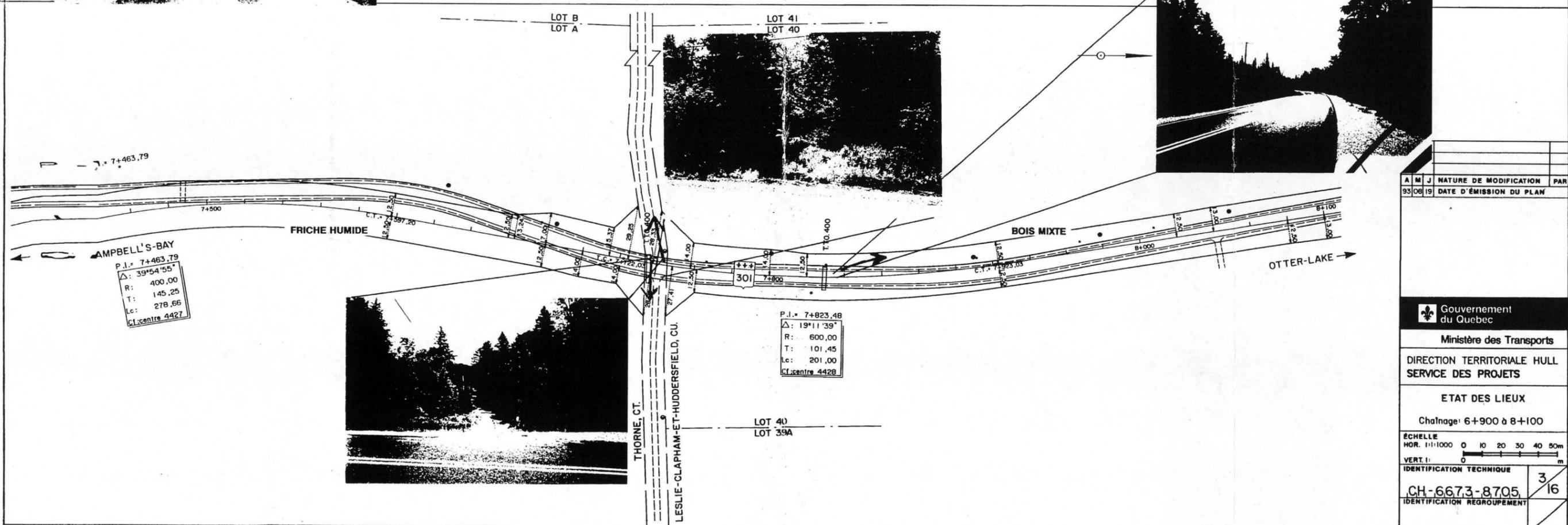
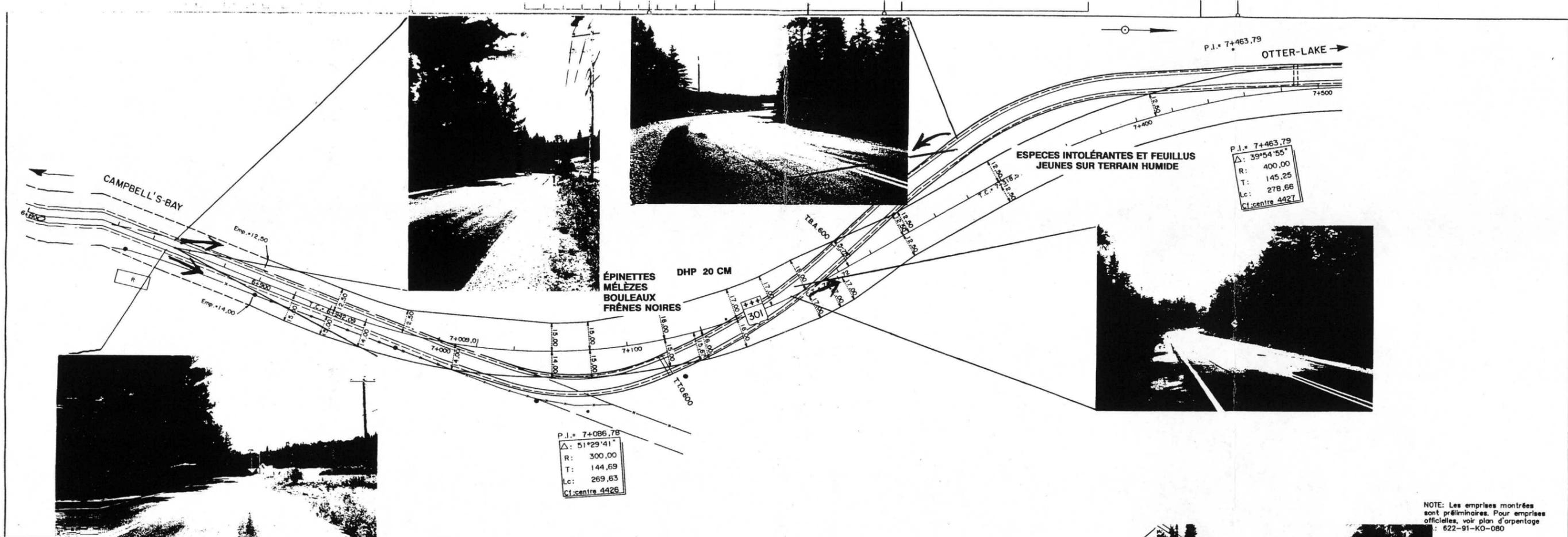
PROFIL PROJÉTÉ



PROFIL EXISTANT



A	M	J	NATURE DE MODIFICATION	PAR
93	08	19	DATE D'ÉMISSION DU PLAN	
Gouvernement du Québec				
Ministère des Transports				
DIRECTION TERRITORIALE HULL				
SERVICE DES PROJETS				
LÉGENDE				
IDENTIFICATION TECHNIQUE				
C.H. - 6,6,7,3 - 8,7,0,5				
IDENTIFICATION CLASSEMENT				
				2/16



NOTE: Les emprises montrées sont préliminaires. Pour emprises officielles, voir plan d'arpentage : 622-91-KO-080

A	M	J	NATURE DE MODIFICATION	PAR
93	08	19	DATE D'ÉMISSION DU PLAN	

Gouvernement du Québec

Ministère des Transports

DIRECTION TERRITORIALE HULL
SERVICE DES PROJETS

ETAT DES LIEUX

Chaînage: 6+900 à 8+100

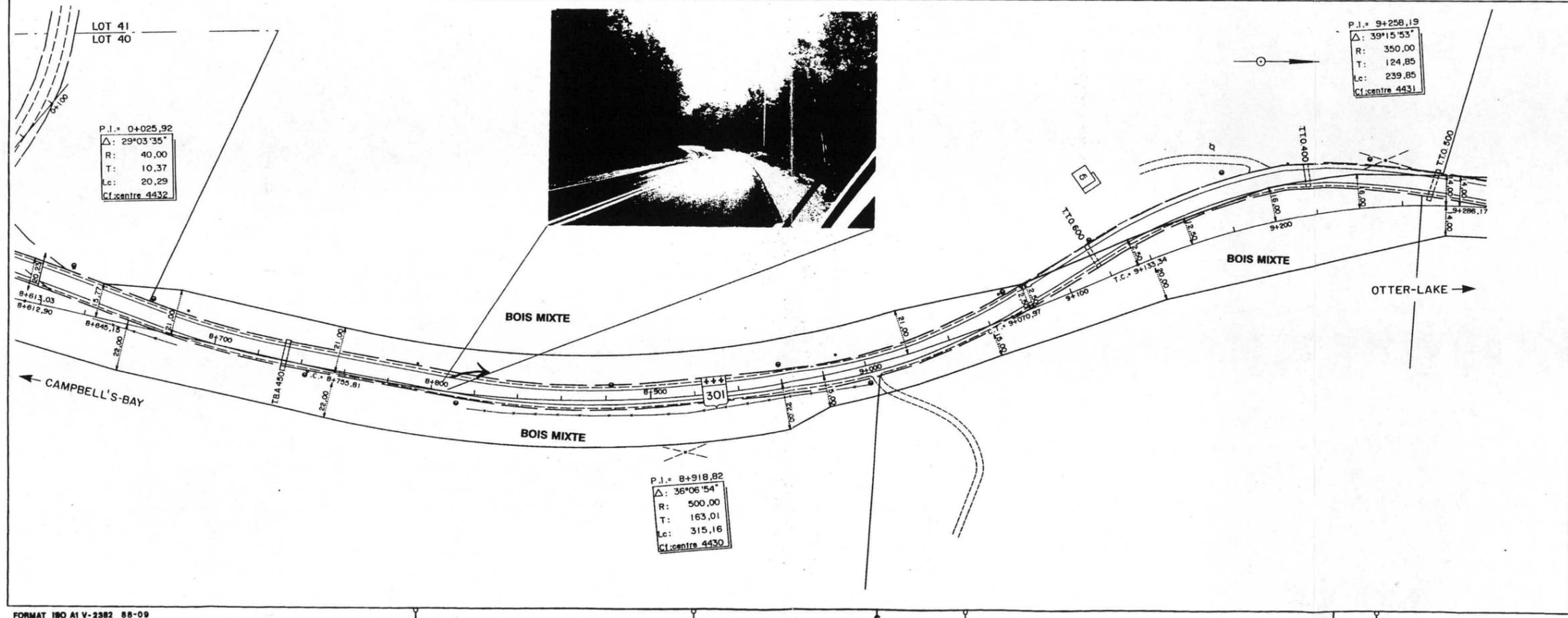
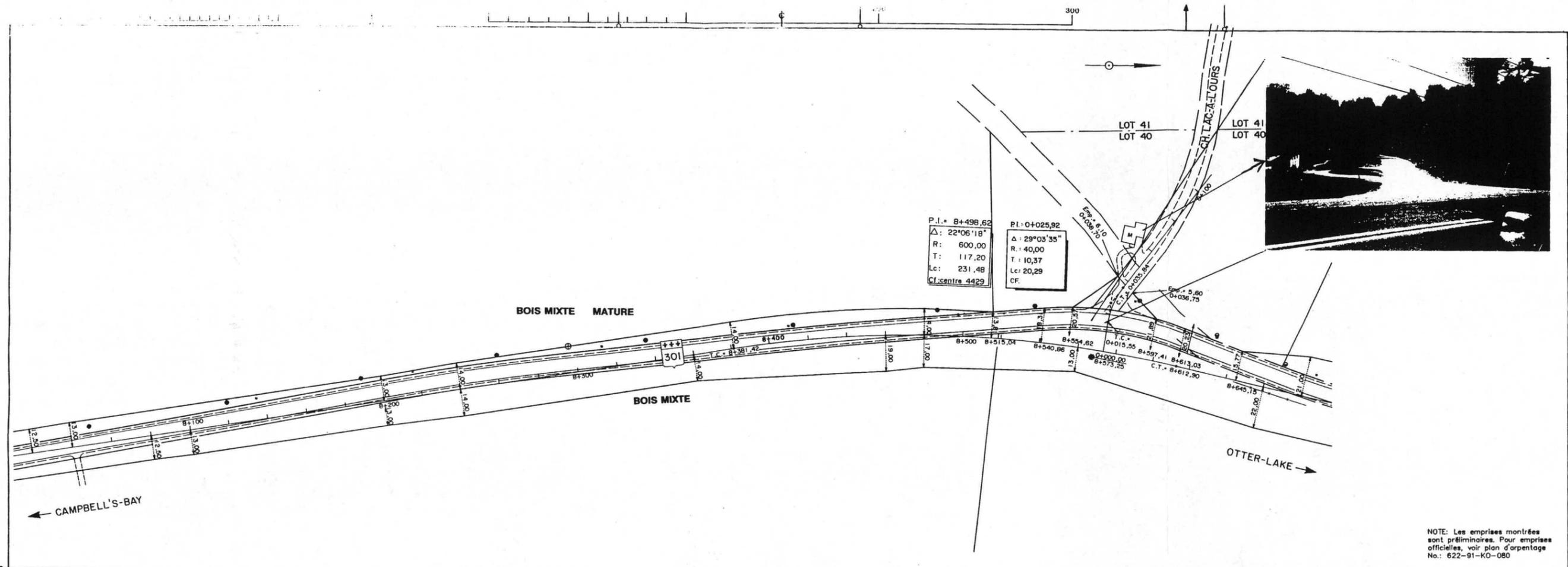
ECHELLE
HOR. 1:1000 0 10 20 30 40 50m
VERT. 1: 0 m

IDENTIFICATION TECHNIQUE

CH-6673-8705

IDENTIFICATION REGROUPEMENT

3/16



A	M	J	NATURE DE MODIFICATION	PAR
93	08	18	DATE D'ÉMISSION DU PLAN	

Gouvernement du Québec

Ministère des Transports

DIRECTION TERRITORIALE HULL
SERVICE DES PROJETS

ETAT DES LIEUX

Chaînage: 8+100 à 9+200

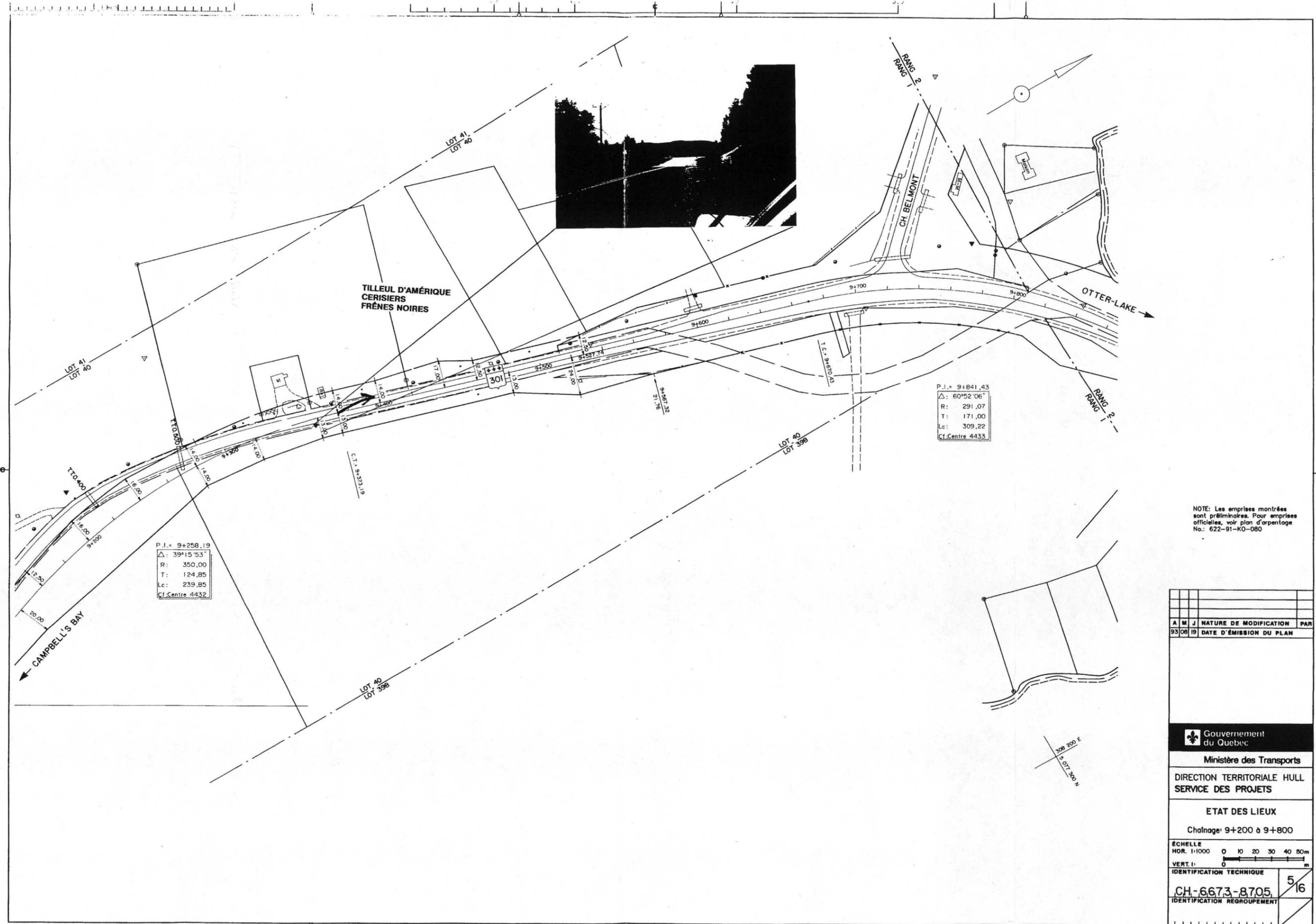
ÉCHELLE
HOR. 1:1000 0 10 20 30 40 50m
VERT. 1: 0

IDENTIFICATION TECHNIQUE

CH-6673-8705

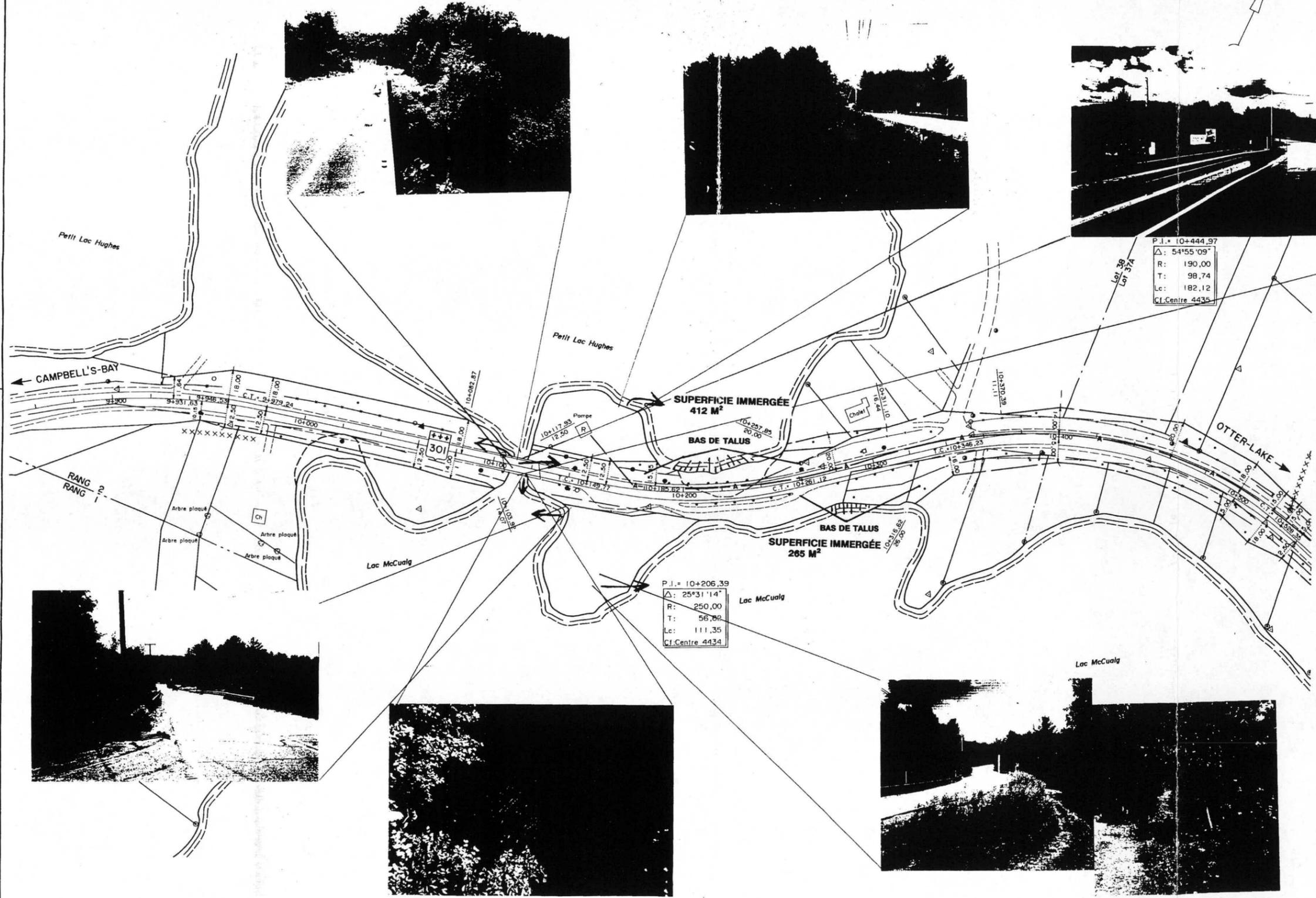
IDENTIFICATION REGROUPEMENT

4/16



NOTE: Les emprises montrées sont préliminaires. Pour emprises officielles, voir plan d'arpentage No.: 622-91-KO-080

A	M	J	NATURE DE MODIFICATION	PAR
93	08	19	DATE D'ÉMISSION DU PLAN	
 Gouvernement du Québec Ministère des Transports DIRECTION TERRITORIALE HULL SERVICE DES PROJETS				
ÉTAT DES LIEUX Chânage: 9+200 à 9+800				
ÉCHELLE HOR. 1:1000 0 10 20 30 40 50m VERT. 1: 0 m				
IDENTIFICATION TECHNIQUE CH-6673-8705				5/16
IDENTIFICATION REGROUPEMENT				



NOTE: Les emprises montrées sont préliminaires. Pour emprises officielles, voir plan d'arpentage No: 622-91-KO-080

A	M	J	NATURE DE MODIFICATION	PAR
93	08	19	DATE D'ÉMISSION DU PLAN	

Gouvernement du Québec

Ministère des Transports

DIRECTION TERRITORIALE HULL
SERVICE DES PROJETS

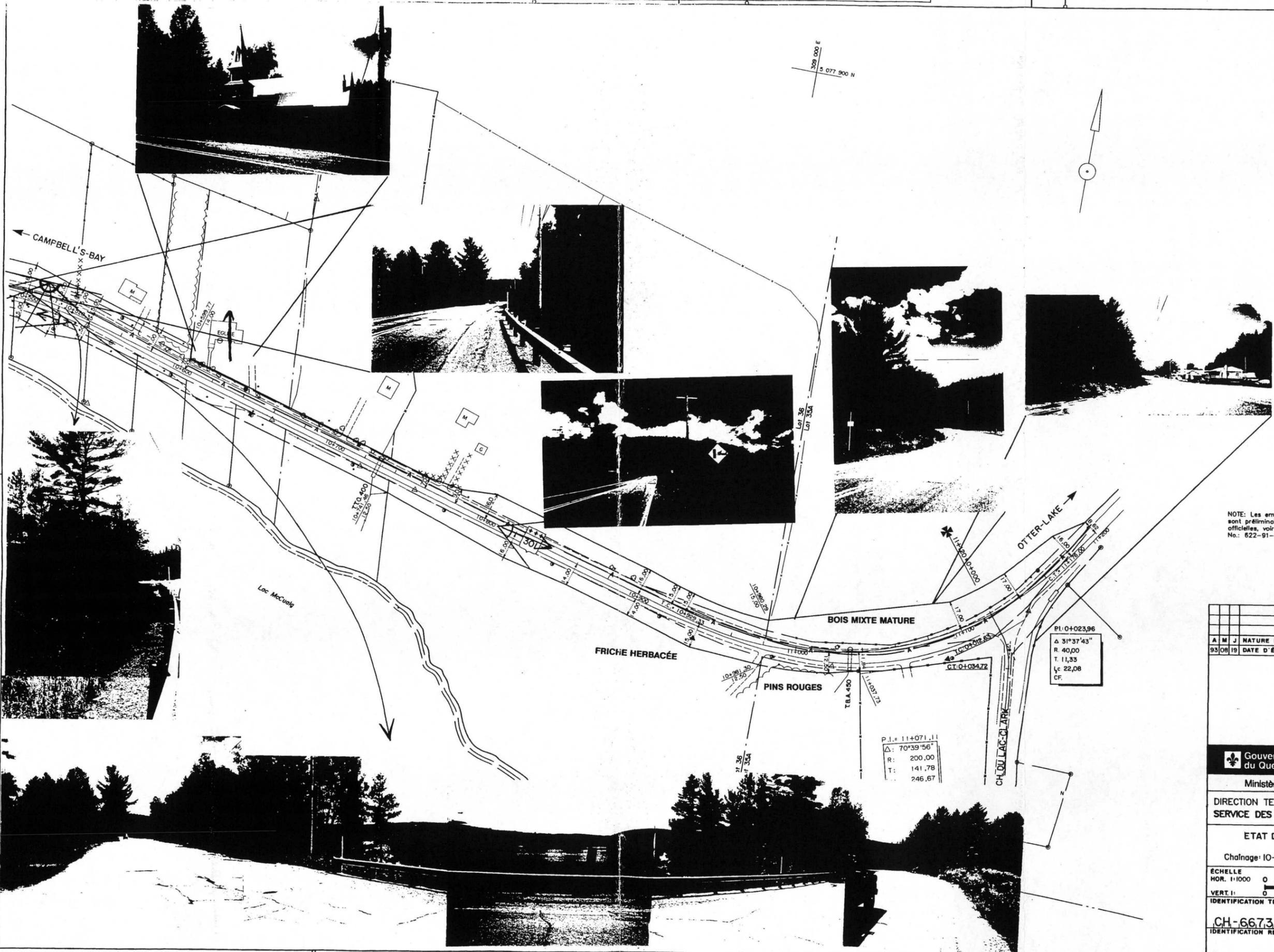
ETAT DES LIEUX

Chaînage: 9+900 à 10+500

ÉCHELLE
HOR. 1:1000 0 10 20 30 40 50m
VERT. 1: 0 m

IDENTIFICATION TECHNIQUE 6/16

CH-6673-8705
IDENTIFICATION REGROUPEMENT



NOTE: Les emprises montrées sont préliminaires. Pour emprises officielles, voir plan d'arpentage No.: 522-91-KO-080

P.I. = 11+071.11
 Δ : 70°39'56"
 R: 200,00
 T: 141,78
 246,67

P.I.: 0+023,96
 Δ : 31°37'43"
 R: 40,00
 T: 11,33
 22,08
 CF.

A	M	J	NATURE DE MODIFICATION	PAR
93	08	19	DATE D'ÉMISSION DU PLAN	

Gouvernement du Québec

Ministère des Transports

DIRECTION TERRITORIALE HULL
 SERVICE DES PROJETS

ETAT DES LIEUX

Chalnage: 10+500 à 11+200

ECHELLE
 HOR. 1:1000 0 10 20 30 40 50m
 VERT. 1: 0 m

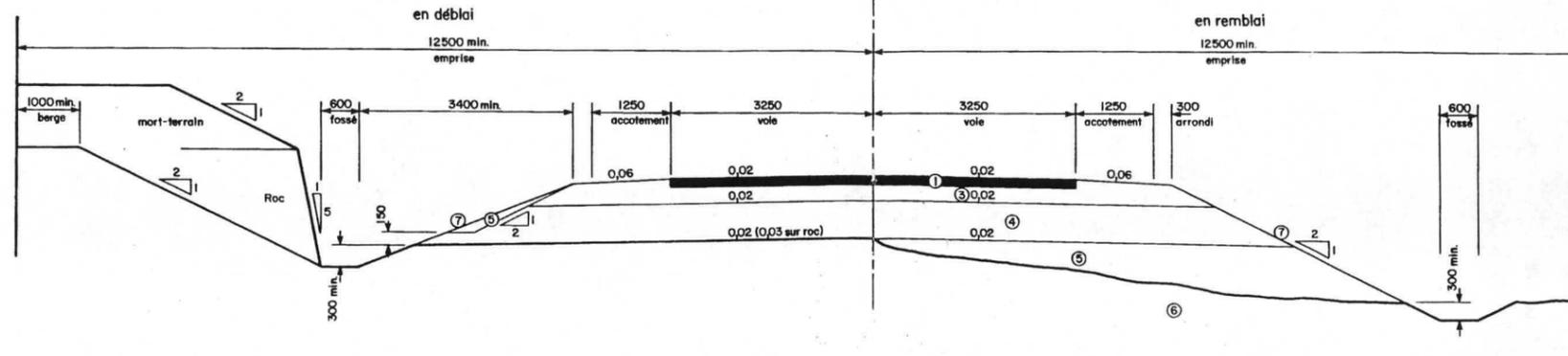
IDENTIFICATION TECHNIQUE

CH-6673-8705

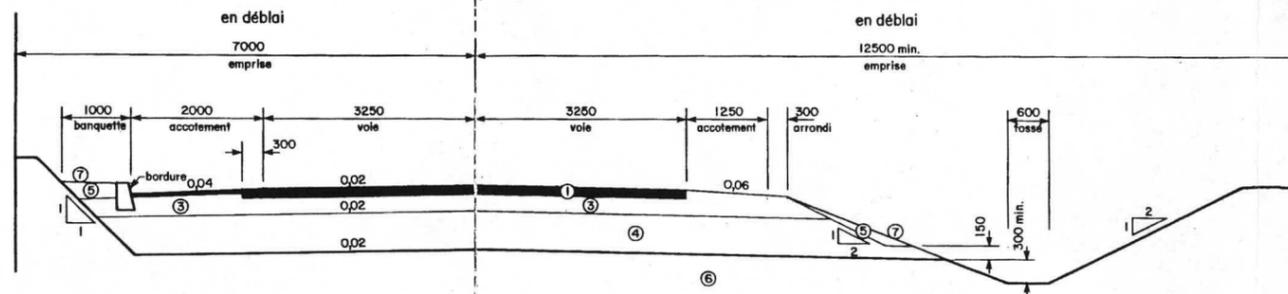
IDENTIFICATION REGROUPEMENT

7/16

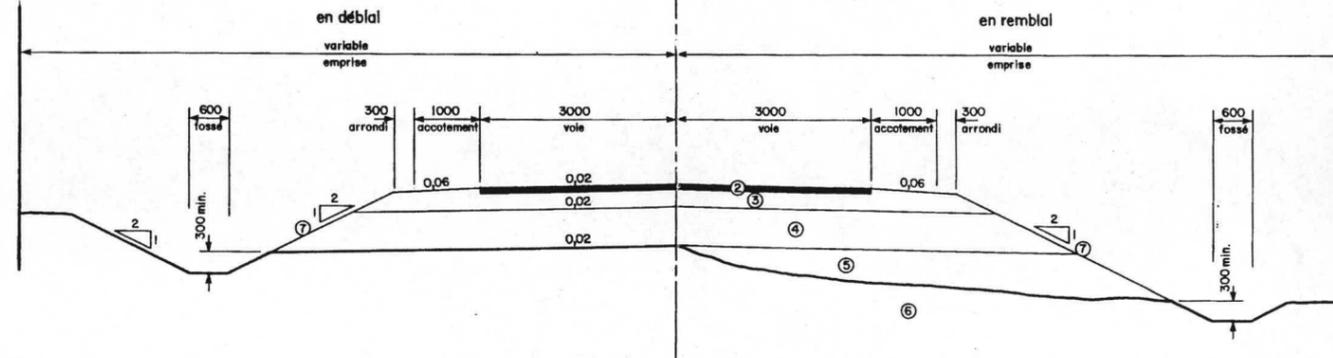
COUPE TYPE ROUTE 301



COUPE TYPE ROUTE 301 CHAIN. 10+600 A 10+780



COUPE TYPE RACCORDEMENTS



STRUCTURE DE CHAUSSEE

- ① Revêtement: Béton bitumineux, couche de base type MB-20, 170 kg/m² et couche de surface type MB-12,5, 120 kg/m² (HORS CONTRAT)
- ② Revêtement: Béton bitumineux, couche unique type MB-12,5, 140 kg/m² (HORS CONTRAT)
- ③ Fondation: Agrégats concassés calibre 20-0, 200 mm
- ④ Sous-fondation: Emprunt classe "A", 500 mm (SI REQUIS)
- ⑤ Remblai: Emprunt classe "B" ou déblais utilisables (sur savane: emprunt classe "A")
- ⑥ Sol naturel ou fondation existante
- ⑦ Stabilisation: Terre végétale et engazonnement

A	M	J	NATURE DE MODIFICATION	PAR
93	08	19	DATE D'ÉMISSION DU PLAN	

Gouvernement du Québec

Ministère des Transports

DIRECTION TERRITORIALE HULL
SERVICE DES PROJETS

COUPES-TYPE

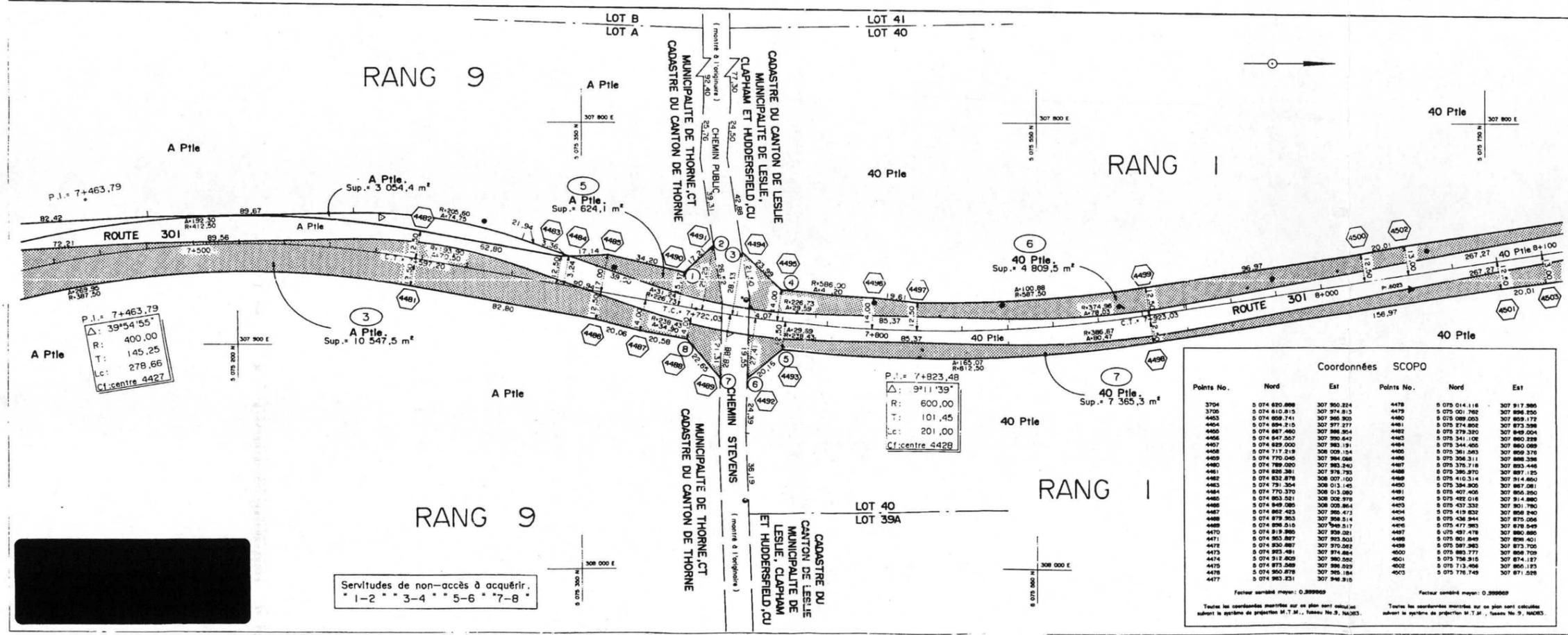
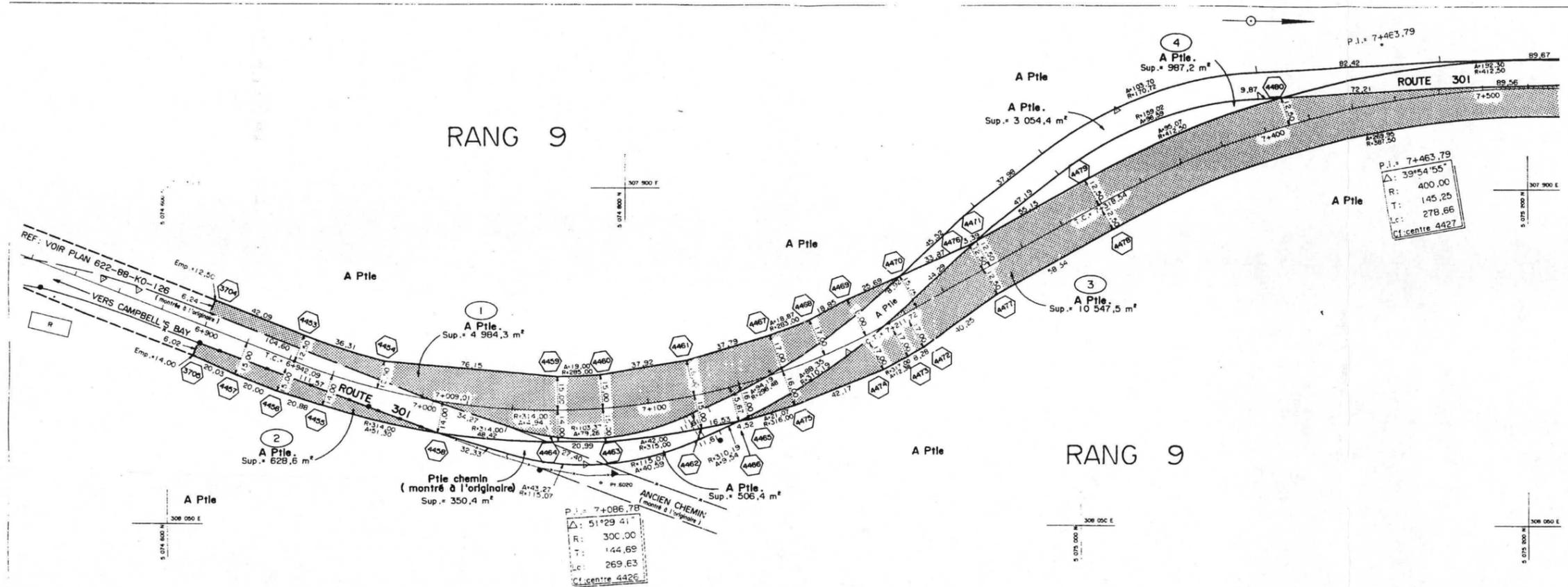
ÉCHELLE NON À L'ÉCHELLE
HOR. 1: 0 m
VERT. 1: 0 m

IDENTIFICATION TECHNIQUE
CH-6673-8705
IDENTIFICATION REGROUPEMENT

16
16

ANNEXE 2

**PLAN D' ACQUISITION N° 622-91-KO-O
(Réduction 47 %)**



Coordonnées SCOPO

Points No.	Nord	Est	Points No.	Nord	Est
3704	0 074 830 888	307 900 224	4478	0 075 014 118	307 917 986
3705	0 074 810 815	307 974 813	4479	0 075 001 782	307 896 856
4403	0 074 808 741	307 965 905	4480	0 075 088 003	307 869 172
4404	0 074 894 215	307 977 277	4481	0 075 074 862	307 873 398
4405	0 074 887 480	307 988 354	4482	0 075 279 330	307 849 004
4406	0 074 847 507	307 990 642	4483	0 075 341 108	307 860 298
4407	0 074 829 000	307 983 191	4484	0 075 344 405	307 880 089
4408	0 074 717 218	308 008 154	4485	0 075 381 543	307 869 376
4409	0 074 770 045	307 984 088	4486	0 075 328 311	307 882 398
4410	0 074 789 020	307 983 240	4487	0 075 376 718	307 893 448
4411	0 074 835 381	307 978 753	4488	0 075 386 970	307 887 125
4412	0 074 832 878	308 007 100	4489	0 075 410 314	307 914 860
4413	0 074 731 354	308 013 405	4490	0 075 384 905	307 887 081
4414	0 074 770 370	308 013 080	4491	0 075 386 970	307 880 390
4415	0 074 863 521	308 008 979	4492	0 075 482 016	307 914 880
4416	0 074 848 085	308 009 864	4493	0 075 437 332	307 861 790
4417	0 074 862 423	307 986 473	4494	0 075 419 832	307 868 940
4418	0 074 878 953	307 986 514	4495	0 075 436 944	307 875 056
4419	0 074 898 515	307 986 517	4496	0 075 417 963	307 878 949
4420	0 074 919 980	307 938 281	4497	0 075 497 478	307 880 880
4421	0 074 903 887	307 923 323	4498	0 075 801 849	307 888 401
4422	0 074 830 887	307 970 282	4499	0 075 587 983	307 873 705
4423	0 074 963 481	307 974 864	4500	0 075 885 777	307 868 709
4424	0 074 912 829	307 980 282	4501	0 075 758 915	307 874 187
4425	0 074 873 589	307 986 929	4502	0 075 713 456	307 866 183
4426	0 074 950 878	307 985 184	4503	0 075 778 749	307 871 528
4427	0 074 963 231	307 946 310			

Facteur converti métr: 0,399999
Toutes les coordonnées métriques sur ce plan sont calculées suivant le système de projection M.T.M., fusée No 9, NAD83.

Titre du plan
Plan d'acquisition

Description
Route 301
(sud du village de Otter Lake)

Immeubles et servitudes à acquérir
Chénoyes 6+900 à 8+100

Ces immeubles ne sont pas situés dans une zone agricole.

Numéro de projet
20-7078-8705

Renseignements techniques
origine de la cartographie de base

Localisation
route 301 tronçon 01 section 123
route 301 tronçon 01 section 130
municipalité code

Thorne, ct. 84045-00
Leslie-Clapham-et-Huddersfield, cu. 84055-00
municipalité régionale de comté code

Pontiac 840
circonscription électorale code

Pontiac 640
région district 78
cadastre code

Canton de Thorne 07-0180
Canton de Leslie 07-0220

division d'enregistrement code
Pontiac 80

Échelles
horizontale 1:1000
verticale 1:1000

Service de l'arpentage et de la géomatique
Division de Hull

préparé par André Doyette a.g. matricule 1382

minute no: 2566 date 1992-07-17

Daniel Doré a.g. chef de Division
Louis-Alain Blouin a.g. chef de Service

Identifications
plan de construction

Code client dossier général
IB 623-0-92-00154-4 2
sujet année séquentiel
622 91 KO-080 6

Titre du plan

Plan d'acquisition

Description

Immeubles et servitudes à acquérir

Route 301
(sud du village de Otter Lake)

Chaînes B+100 à 9+280

Ce feuillet corrige le feuillet 3 du plan 622-91-K0-060 préparé par André Delafayette s.d. en date du 1992-07-17 sous sa minute No.2565. Les parcelles 58 59 60 et 61 sont jointées.

"Ces immeubles ne sont pas situés dans une zone agricole."

Numéro de projet
620-6673-8705

Renseignements techniques
origine de la cartographie de base

Localisation

route	tronçon	section
301	01	130
route	tronçon	section
municipalité	code	
Leslie-Clapham-et Huddersfield, cu.	B4055-00	
municipalité régionale de comté	code	
Pontiac	B40	
circonscription électorale	code	
Pontiac	640	
direction territoriale	centre d'exploitation	
66	73	
cadastre	code	
Canton de Leslie	07-0220	
division d'enregistrement	code	
Pontiac	80	

Echelles
horizontale 1:1000
verticale 1:1000

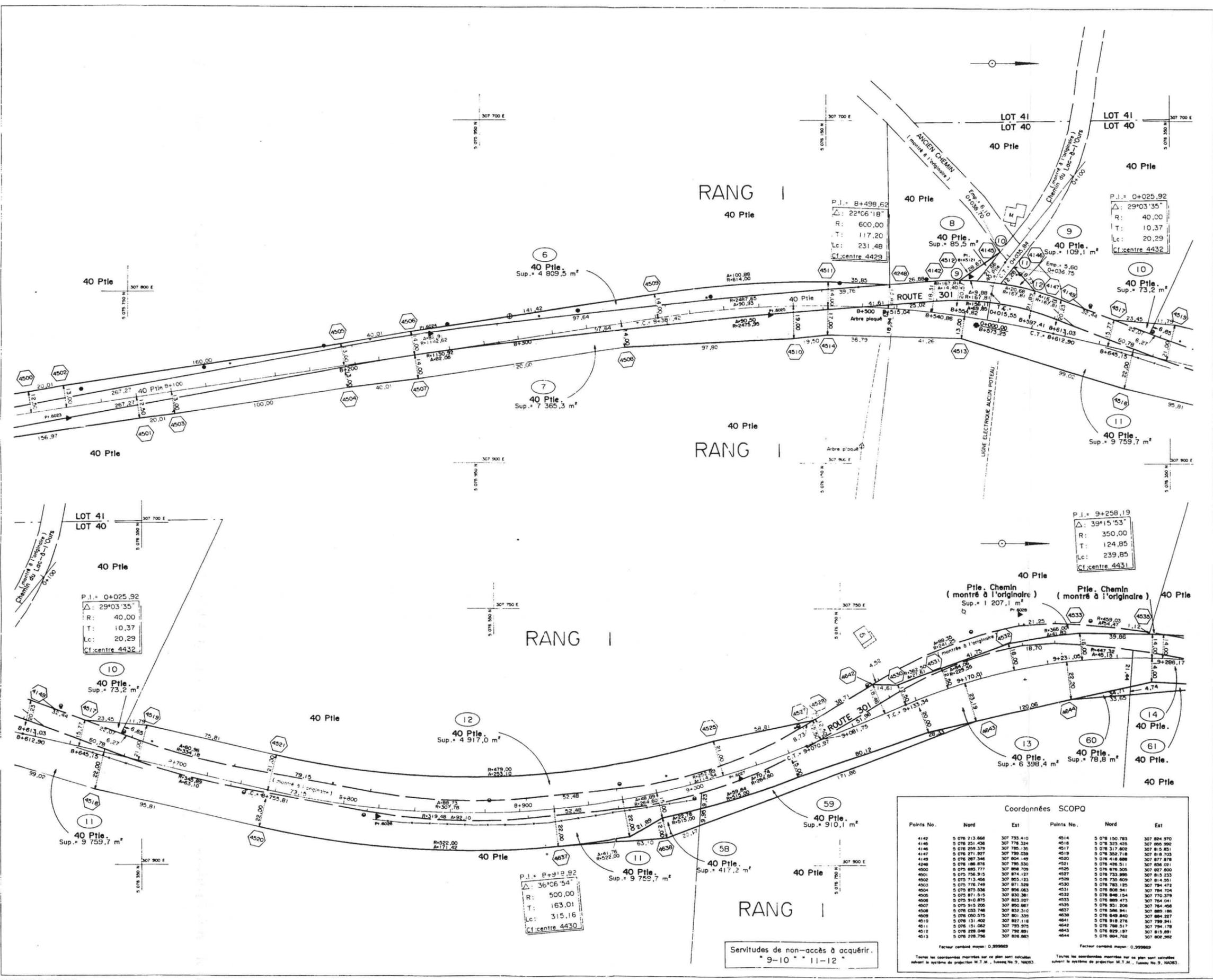
Service de l'arpentage et de la géomatique
Division territoriale de Hull

préparé par André Delafayette s.d. matricule 1362
minute no 2625 date 1993-06-30

Daniël Dorais s.d. chef de Division
Louis-Alain Blouin s.d. chef de Service

Identifications
plan de construction

code client	dossier général	
18	623-0-92-00154-4	3A
sujet	année	séquentiel
622	91	K0-080

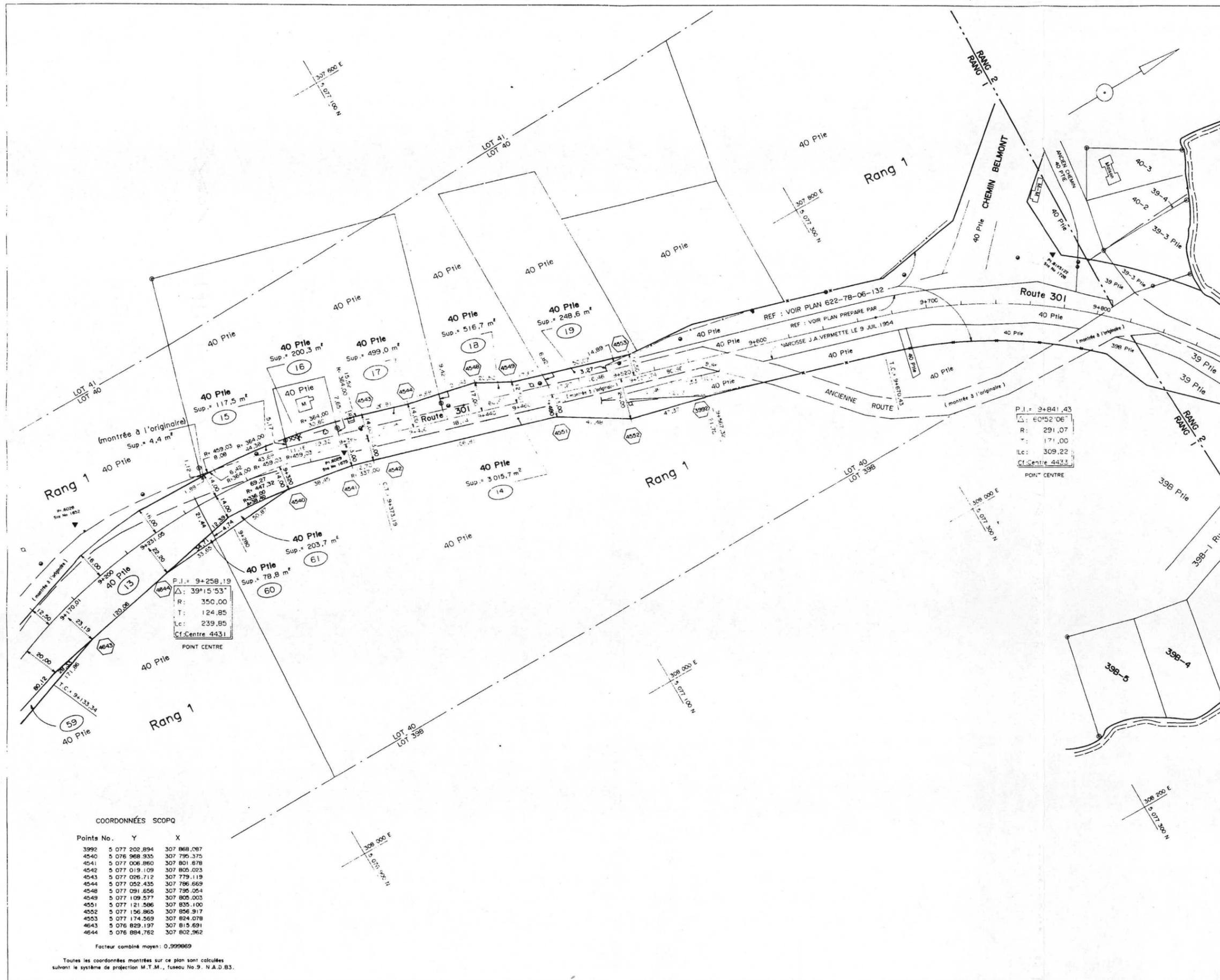


Coordonnées SCOPO

Points No.	Nord	Est	Points No.	Nord	Est
4142	5 076 213 866	307 793 410	4514	5 076 150 783	307 894 970
4146	5 076 251 436	307 776 324	4518	5 076 323 425	307 896 992
4148	5 076 259 379	307 785 330	4517	5 076 317 602	307 815 851
4147	5 076 271 927	307 799 039	4519	5 076 328 718	307 818 703
4149	5 076 267 346	307 804 149	4520	5 076 418 888	307 877 878
4248	5 076 186 718	307 780 330	4521	5 076 426 511	307 886 051
4500	5 075 893 777	307 896 709	4525	5 076 676 505	307 927 600
4501	5 075 756 915	307 874 127	4527	5 076 735 890	307 813 233
4502	5 075 713 406	307 853 133	4528	5 076 728 609	307 814 961
4503	5 075 776 749	307 871 529	4530	5 076 783 125	307 794 472
4504	5 076 875 536	307 866 083	4531	5 076 828 941	307 784 104
4505	5 075 871 515	307 830 381	4532	5 076 848 154	307 770 379
4508	5 075 910 870	307 823 207	4533	5 076 889 473	307 764 041
4507	5 075 913 200	307 850 867	4535	5 076 921 306	307 764 668
4508	5 076 033 748	307 833 310	4537	5 076 586 941	307 889 186
4509	5 076 050 575	307 851 335	4538	5 076 648 840	307 884 227
4510	5 076 131 402	307 827 116	4641	5 076 918 276	307 884 227
4511	5 076 151 082	307 793 975	4642	5 076 788 517	307 794 178
4512	5 076 228 048	307 792 891	4643	5 076 829 187	307 815 881
4513	5 076 228 796	307 826 883	4644	5 076 864 742	307 822 382

Facteur combiné moyen: 0,99989

Servitudes de non-acès à acquérir.
9-10 11-12



Titre du plan
Plan d'acquisition

Description
Immeubles à acquérir
Route 301
(sud du village de Otter Lake)
Chénages 9+280 à 9+860

Ce feuillet corrigé le feuillet 4 du plan 622-91-KO-080 préparé par André Delafayette s.g. en date du 1992-07-17 sous sa minute No. 2568. Les parcelles 59 60 et 61 sont ajoutées.

"Ces immeubles ne sont pas situés dans une zone agricole."

Numéro de projet
620-6673-8705

Renseignements techniques
origine de la cartographie de base

Localisation	
route	tronçon section
301	01 130
municipalité	code
Leslie-Clapham-et Huddersfield, cu.	B4055-00
municipalité régionale de comté	code
Pontiac	B40
circonscription électorale	code
Pontiac	640
direction territoriale	centre d'exploitation
66	73
cadastre	code
Canton de Leslie	07-0220
division d'enregistrement	code
Pontiac	B0

Échelles
horizontale 1:1000
verticale

Service de l'arpentage et de la géomatique
Division territoriale de Hull

préparé par *André Delafayette*
André Delafayette s.g. matricule 1382
minute no 2625 date 1993-06-30
Daniel Dorais s.g. chef de Division
Louis-Alain Blouin s.g. chef de Service

Identifications	
plan de construction	
code client	dossier général
18	622-91-32-00154-4
feuille	année
622	91
code	type
4A	6

COORDONNÉES SCOPQ

Points No.	Y	X
3992	5 077 202,894	307 868,067
4540	5 076 968,935	307 795,375
4541	5 077 006,860	307 801,678
4542	5 077 019,109	307 805,023
4543	5 077 026,712	307 779,119
4544	5 077 052,435	307 786,669
4548	5 077 091,656	307 795,064
4549	5 077 109,677	307 805,003
4551	5 077 121,586	307 835,100
4552	5 077 156,865	307 856,917
4553	5 077 174,569	307 824,078
4643	5 076 829,197	307 815,691
4644	5 076 884,762	307 802,962

Facteur combiné moyen: 0,999869

Toutes les coordonnées montrées sur ce plan sont calculées suivant le système de projection M.T.M., fuseau No.9, N.A.D.83.

Titre du plan

Plan d'acquisition

Description

Immeubles à acquérir

Route 301
(sud du village de Otter Lake)

Chainages 9+860 à 10+520

Ce feuillet corrige le feuillet 5
du plan 622-91-KO-080 préparé
par André Desjardis e.g. sous la
minute 2566 le 1992-07-17.
La parcelle 52 est ajoutée.

* Ces Immeubles ne sont pas situés
dans une zone agricole.

numéro de projet
20-707B-8705

Renseignements techniques
origine de la cartographie de base

Localisation
cote 301 tronçon section
route 01 130

municipalité code
Leslie-Clapham-et-
Huddersfield, cu. 84055

municipalité régionale de comté code
Pontiac 840

circonscription électorale code
Pontiac 640

région 70 district 78

cadastre code
Canton de Leslie 07-0220

division d'enregistrement code
Pontiac 80

Échelles
horizontale 50 m
verticale

Service de l'arpentage et de la géomatique
Division de Hull

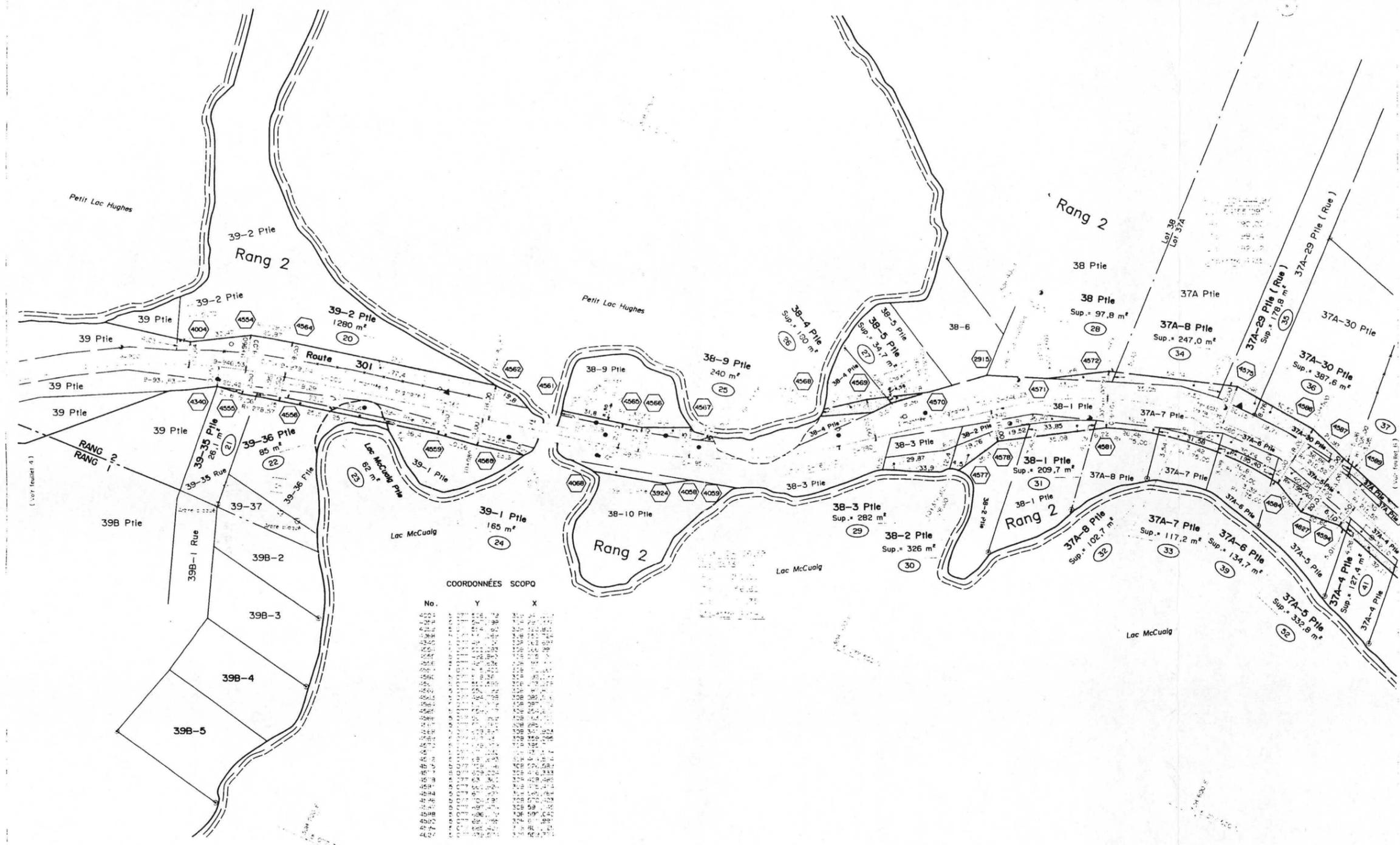
préparé par [Signature]
André Desjardis e.g. matricule 1382

minute no 2597 date 1992-12-22

Daniel Dorais e.g. chef de Division
Louise-Aimée Blouin e.g. chef de Service

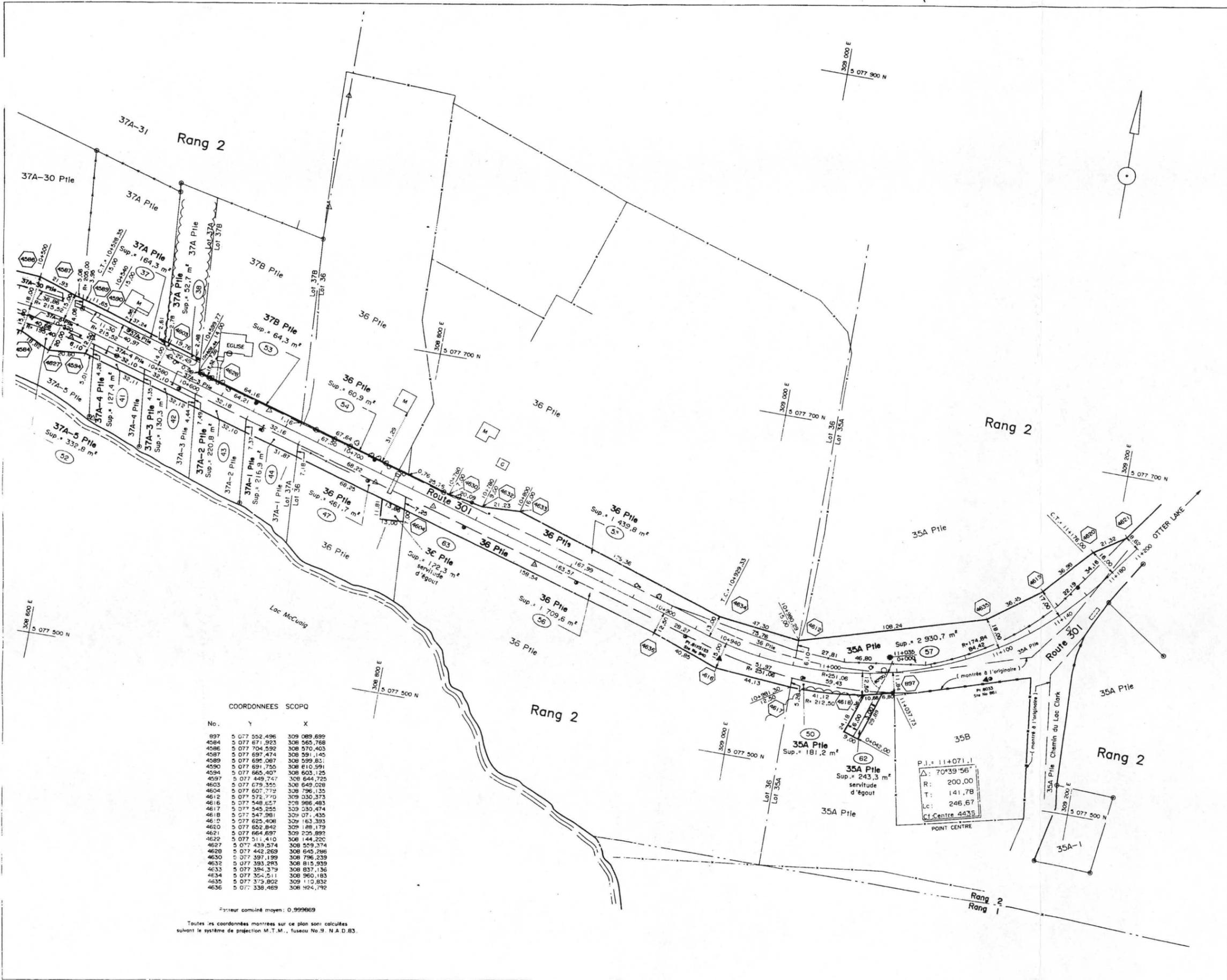
Identifications
plan de construction

code client 18 dossier général 623-0-92-00154-4 5A
Sujet 622 année 91 séquentiel KO-080 6



COORDONNÉES SCOPO

No.	Y	X
4001	1000	1000
4002	1000	1000
4003	1000	1000
4004	1000	1000
4005	1000	1000
4006	1000	1000
4007	1000	1000
4008	1000	1000
4009	1000	1000
4010	1000	1000
4011	1000	1000
4012	1000	1000
4013	1000	1000
4014	1000	1000
4015	1000	1000
4016	1000	1000
4017	1000	1000
4018	1000	1000
4019	1000	1000
4020	1000	1000
4021	1000	1000
4022	1000	1000
4023	1000	1000
4024	1000	1000
4025	1000	1000
4026	1000	1000
4027	1000	1000
4028	1000	1000
4029	1000	1000
4030	1000	1000
4031	1000	1000
4032	1000	1000
4033	1000	1000
4034	1000	1000
4035	1000	1000
4036	1000	1000
4037	1000	1000
4038	1000	1000
4039	1000	1000
4040	1000	1000
4041	1000	1000
4042	1000	1000
4043	1000	1000
4044	1000	1000
4045	1000	1000
4046	1000	1000
4047	1000	1000
4048	1000	1000
4049	1000	1000
4050	1000	1000
4051	1000	1000
4052	1000	1000
4053	1000	1000
4054	1000	1000
4055	1000	1000
4056	1000	1000
4057	1000	1000
4058	1000	1000
4059	1000	1000
4060	1000	1000
4061	1000	1000
4062	1000	1000
4063	1000	1000
4064	1000	1000
4065	1000	1000
4066	1000	1000
4067	1000	1000
4068	1000	1000
4069	1000	1000
4070	1000	1000
4071	1000	1000
4072	1000	1000
4073	1000	1000
4074	1000	1000
4075	1000	1000
4076	1000	1000
4077	1000	1000
4078	1000	1000
4079	1000	1000
4080	1000	1000
4081	1000	1000
4082	1000	1000
4083	1000	1000
4084	1000	1000
4085	1000	1000
4086	1000	1000
4087	1000	1000
4088	1000	1000
4089	1000	1000
4090	1000	1000
4091	1000	1000
4092	1000	1000
4093	1000	1000
4094	1000	1000
4095	1000	1000
4096	1000	1000
4097	1000	1000
4098	1000	1000
4099	1000	1000
4100	1000	1000



COORDONNEES SCOPO

No.	Y	X
897	5 077 552,496	309 089,699
4584	5 077 871,923	308 565,768
4586	5 077 704,592	308 570,403
4587	5 077 697,474	308 591,145
4589	5 077 695,087	308 599,821
4590	5 077 691,755	308 610,991
4594	5 077 665,407	308 603,125
4597	5 077 449,747	308 644,725
4603	5 077 679,355	308 649,028
4604	5 077 607,719	308 796,135
4612	5 077 572,770	309 030,373
4616	5 077 548,657	308 966,483
4617	5 077 545,255	309 030,474
4618	5 077 547,981	309 071,435
4619	5 077 625,408	309 163,393
4620	5 077 652,842	309 188,179
4621	5 077 664,697	309 205,892
4622	5 077 511,410	308 144,220
4627	5 077 439,574	308 559,374
4628	5 077 442,269	308 645,246
4630	5 077 397,199	308 796,239
4632	5 077 393,283	308 815,939
4633	5 077 394,379	308 837,136
4634	5 077 354,511	308 960,183
4635	5 077 373,802	309 110,832
4636	5 077 338,469	308 924,792

Pointeur corrigé moyen: 0,999669
Toutes les coordonnées montrées sur ce plan sont calculées suivant le système de projection M.T.M., fuseau No.9, N.A.D.83.

Titre du plan
Plan d'acquisition

Description
Immeubles et servitudes à acquérir
Route 301
(sud du village de Otter Lake)
Chaînes 10+520 à 11+200
Ce feuillet corrige le feuillet BA du plan 622-91-KO-080 préparé par André Deloyette a.g. sous la minute 2597 le 1992-12-22. Les parcelles 62 et 63 sont ajoutées.
* Ces immeubles ne sont pas situés dans une zone agricole.*

Numéro de projet
20-7078-8705

Renseignements techniques
origine de la cartographie de base:

Localisation
route 301 tronçon 01 section 130
municipalité Leslie-Clapham-et-Huddersfield, cu. code B4055-00
municipalité régionale de comté Pontiac code B40
circonscription électorale Pontiac code B40
direction territoriale 66 centre d'exploitation 73 code 73
Canton de Leslie 07-0220
division d'enregistrement Pontiac code B0

Echelles
horizontale 1:1000
verticale 1:1000

Service de larpentage et de la géomatique
Division territoriale de Hull

préparé par André Deloyette a.g. minute 1382
minute no 2632 date 1993-08-10
Daniel Dorais a.g. chef de Division
Louise-Alain Blouin a.g. chef de Service

Identifications
plan de construction
code client dossier général 18 623-0-92-00154-4 6B
sujet année séquentiel 622 91 KO-080 6

ANNEXE 3

TABLEAU DES PROPRIÉTAIRES



TABLEAU DES PROPRIÉTAIRES

N° de plan d'expropriation 622-91-K0-080		Date 92-07-17	Prépare par André Defayette	N° de matricule 1382	Circonscription électorale provinciale Pontiac
N° de plan de réserve		Date	N° de minute Plan 2566	Description 2566	Municipalité régionale de comté Pontiac
Si révision	N° de feuillet	Date	Route 301	Tronçon 01	Section 123/130
N° de dossier général 623-0-92-00154-4		Code du client 18	Chainage 6 + 900 à 11 + 200	Longueur en mètre 4 300	
CLASSIFICATION DES SUPERFICIES			Canton de Thorne et Canton de Leslie		Code géographique 84045-00 et 84055-00
IA — Immeuble à acquérir	IER — Immeuble extra-routier	Municipalité		N° de dossier	
IE — Immeuble excédentaire	S — Servitude	Thorne, ct et Leslie-Clapham-et-Huddersfield, cu			
ISD — Immeuble sujet à désistement	FS — Fonds servant				

Dossier	Parcelle	Propriétaire	N de lot	Rang	Superficie m ²	Feuillet	N° d'enregistrement	Remarques
623-6-92-01077-0		ÉNONCÉ DE PROJET:						
		L'acquisition de ces immeubles est nécessaire pour cause d'utilité publique, plus particulièrement pour l'élargissement de la route numéro 301, allant du lot A, Rang 9, Canton de Thorne au lot 35A, Rang 2, Canton de Leslie dans une direction générale Nord et Est.						
		MUNICIPALITÉ DU CANTON DE THORNE, CADASTRE DU CANTON DE THORNE						
	1	Gilbert C. Sheppard R.R. 3	A ptie	9	4 984,3 (IA)	2/6	51007	
	2	Campbell's Bay (Québec) JOX 1K0 (819) 453-7827	A ptie	9	628,6 (IA)	2/6	51007	
	3		A ptie	9	10 547,5 (IA)	2/6	51007	Note 4
	4		A ptie	9	987,2 (IER)	2/6	51007	
	5		A ptie	9	624,1 (IA)	2/6	51007	Note 1



Dossier	Parcelle	Propriétaire	N° de lot	Rang	Superficie m ²	Feuillet	N° d'enregistrement	Remarques
		MUNICIPALITÉ DES CANTONS-UNIS DE LESLIE, CLAPHAM ET HUDDERSFIELD, CADASTRE DU CANTON DE LESLIE						
623-6-92-01078-8	6	Théodore Richard Otter Lake (Québec) J0X 2P0 (819) 453-7668	40 ptie	1	4 809,5 (IA)	2/6 3/6	88604	Note 2
623-6-92-01079-6	7	Lennis Bretzlaff Otter Lake (Québec) J0X 2P0 (819) 453-7310	40 ptie	1	7 365,3 (IA)	2/6 3/6	89683	Note 3
623-6-92-01080-4	8	Oscar Beaudoin et Leona Gabie Beaudoin Otter Lake (Québec) J0X 2P0 (819) 453-7823	40 ptie	1	85,5 (IA)	3/6	110798	Note 5
623-6-92-01081-2	9	James R. Belway et Barbara Byard 1278 Clyde ave Ottawa (Ontario) K2C 1Y5	40 ptie	1	109,1 (IA)	3/6	131798	Note 6
	10		40 ptie	1	73,2 (IA)	3/6	131798	
623-6-92-01082-0	11	Keith Armas Lance 64 Lacasse Aylmer (Québec) J9H 6H8 (819) 684-2236	40 ptie	1	9 759,7 (IA)	3/6	127888	



Dossier	Parcelle	Propriétaire	N° de lot	Rang	Superficie m ²	Feuillet	N° d'enregistrement	Remarques
623-6-92-01083-8	12	Eric Dubeau et Maureen McDonnell 449 Wilfrid Lavigne app. 345 Aylmer (Québec) J9H 6P1	40 ptie	1	4 917,0 (IA)	3/6	135952	
623-6-92-01084-6	13	Joël Dagenais 1316 Carling Avenue apt. 806 Ottawa (Ontario) K1Z 7L1 728-9640	40 ptie	1	6 398,4 (IA)	3/6	116788	
623-6-92-01085-3	14	Hélène Boulet Otter Lake (Québec) JOX 2P0 (819) 453-7266	40 ptie	1	3 015,7 (IA)	4/6	126517	
	28		38 ptie	2	97,8 (IA)	5/6	124824	
	34		37A ptie	2	247,0 (IA)	5/6	124824	
623-6-92-01086-1	15	Patsy Violet Roderick et Arthur Joseph Leach 310 Wiggins Private apt. 107 Ottawa (Ontario) K1N 1B1 (613) 565-0894	40 ptie	1	117,5 (IA)	4/6	133911	
	17		40 ptie	1	499,0 (IA)	4/6	133911	
623-6-92-01087-9	16	Abel Richard Otter Lake (Québec) JOX 2P0	40 ptie	1	200,3 (IA)	4/6	105604	



Dossier	Parcelle	Propriétaire	N° de lot	Rang	Superficie m ²	Feuillet	N° d'enregistrement	Remarques
623-6-92-01088-7	18	Georgina Lorna McCuaig R.R. 1 Manotick (Ontario) KOA 2N0	40 ptie	1	516,7 (IA)	4/6	111710	
623-6-92-01089-5	19	Hubert Beaudoin 59 Bayshore Drive Grov. apt. 704 Nepean (Ontario) K2B 7G8	40 ptie	1	248,6 (IA)	4/6	90297	
623-6-92-01090-3	20	Ken et Paula Dubeau Otter Lake (Québec) J0X 2P0 (819) 453-7653	39-2 ptie	2	1 280 (IA)	5/6	140991	
623-6-92-01091-1	21	Werner Schulz et Luise Klotz	39-35 (rue) ptie	2	26,1 (IA)	5/6	136652	
	22	P.O. Box 51019 Orléans (Ontario) K1E 3W4	39-36 ptie	2	85 (IA)	5/6	136652	
623-6-92-01092-9	23	Gouvernement du Québec/ Juridiction du Ministère Énergie et Ressources	Lac McCuaig ptie	--	62 (IA)	5/6	-----	
623-6-92-01093-7	24	Maurice Vilon "In Trust" 26 Place Louisbourg Aylmer (Québec) J9H 2N1 (819) 684-6103	39-1 ptie	2	165 (IA)	5/6	138317	



Dossier	Parcelle	Propriétaire	N° de lot	Rang	Superficie m ²	Feuillet	N° d'enregistrement	Remarques
623-6-92-01094-5	25	Corp. municipale de Leslie, Clapham et Huddersfield C.P. 70 Otter Lake (Québec) J0X 2P0 (819) 453-7049	38-9 ptie	2	240 (IA)	5/6	83277	
623-6-92-01095-2	26	Evelyne Workman 1100 Ambleside Dr. apt. 1004 Ottawa (Ontario) K2B 8G7	38-4 ptie	2	180 (IA)	5/6	118233	
	27		38-5 ptie	2	34,7 (IA)	5/6	118233	
623-6-92-01096-0	29	Thomas Arthur Shore et Debora Janet Wray 154 Ontario Street Cobourg (Ontario) K9A 3B3 (416) 372-9265	38-3 ptie	2	282 (IA)	5/6	136950	
	30		38-2 ptie	2	326 (IA)	5/6	60005	
	31		38-1 ptie	2	209,7 (IA)	5/6	60005	
	32		37A-8 ptie	2	102,7 (IA)	5/6		
623-6-92-01097-8	33	176261 Canada Inc. a/s Mme Hélène Boulet Otter Lake (Québec) J0X 2P0 (819) 453-7266	37A-7 ptie	2	117,2 (IA)	5/6	137607	
	35		37A-29 (rue) ptie	2	178,8 (IA)	5/6	137607	
	39		37A-6 ptie	2	134,7 (IA)	5/6	137607	
	41		37A-4 ptie	2	127,4 (IA)	6/6	137607	
	42		37A-3 ptie	2	130,3 (IA)	6/6	137607	
	43		37A-2 ptie	2	220,8 (IA)	6/6	137607	
	44		37A-1 ptie	2	216,9 (IA)	6/6	137607	



Dossier	Parcelle	Propriétaire	N° de lot	Rang	Superficie m^2	Feuillet	N° d'enregistrement	Remarques
623-6-92-01098-6	36	Maurice Blaskie et Lauraine Brisebois 55 rue Bagot Aylmer (Québec) J9H 2P5	37A-30 ptie	2	387,6 (IA)	5/6	128062	
	40		37A-5 ptie	2	294,9 (IA)	5/6	128062	
623-6-92-01099-4	37	Théodore Blaskoski Otter Lake (Québec) J0X 2P0 (819) 453-7305	37A ptie	2	164,3 (IA)	6/6	78544	
623-6-92-01100-0	38	Rector and Church Wardens St-James a/s Gladys Bullin Otter Lake (Québec) J0X 2P0 (819) 453-7088	37A ptie	2	52,7 (IA)	6/6	106193	
623-6-92-01101-8	45	Anglican Church a/s Gladys Bullin Otter Lake (Québec) J0X 2P0 (819) 453-7088	37B ptie	2	469,5 (IA)	6/6	54578	
623-6-92-01102-6	46	Elsie Verdun Jones c/o Judy Hawley 23 Roche Place Nepean (Ontario) K2H 5P8	36 ptie	2	470,3 (IA)	6/6	71469	
	47		36 ptie	2	461,7 (IA)	6/6	71469	



Dossier	Parcelle	Propriétaire	N° de lot	Rang	Superficie m ²	Feuillet	N° d'enregistrement	Remarques
623-6-92-01103-4	48	Ella Berenice Stevenson Otter Lake (Québec) JOX 2PO (819) 453-7045	36 ptie	2	2 034,1 (IA)	6/6	70525 113947	
	49		36 ptie	2	2 037,6 (IA)	6/6	70525 113947	
	51		35A ptie	2	2 838,1 (IA)	6/6	70525 113947	
623-6-92-01104-2	50	Nephtali Gravelle Otter Lake (Québec) JOX 2PO (819) 453-7006	35A ptie	2	181,2 (IA)	6/6	66624	
		NOTES:						
		1- Servitude de nonaccès à acquérir entre les points		1-2				
		2- Servitude de nonaccès à acquérir entre les points		3-4				
		3- Servitude de nonaccès à acquérir entre les points		5-6				
		4- Servitude de nonaccès à acquérir entre les points		7-8				
		5- Servitude de nonaccès à acquérir entre les points		9-10				
		6- Servitude de nonaccès à acquérir entre les points		11-12				



TABLEAU DES PROPRIÉTAIRES

N° de plan d'expropriation 622-91-K0-080		Date 92-07-17	Prépare par André Defayette	N° de matricule 1382	Circonscription électorale provinciale Pontiac
N° de plan de réserve		Date	N° de minute		Municipalité régionale de comté Pontiac
Si révision 3A/6 et 4A/6		Date 93-06-30	Plan 2625	Description 2625	Division d'enregistrement Pontiac
N° de dossier général 623-0-92-00154-4		Code du client 18	Route 301	Tronçon 01	Section 130
			Chainage 8 + 920 à 9 + 320	Longueur en mètre 400	N° de région D.T. 66
CLASSIFICATION DES SUPERFICIES			Cadastré Canton de Leslie		N° de district C.E. 73
IA — Immeuble à acquérir		IER — Immeuble extra-routier	Municipalité Leslie-Clapham-et-Huddersfield, cu		Code géographique 84055
IE — Immeuble excédentaire		S — Servitude	N° de dossier		COPI
ISD — Immeuble sujet à désistement		FS — Fonds servant			

Dossier	Parcelle	Propriétaire	N de lot	Rang	Superficie m ²	Feuille	N d'enregistrement	Remarques
623-6-92-01082-0	58	Keith Armas Lance	40 ptie	1	417,2 (IA)	3A/6	127888	
623-6-92-01084-6	59	Joël Dagenais	40 ptie	1	910,1 (IA)	3A/6	116788	
	60		40 ptie	1	78,8 (IA)	3A/6	116788	
623-6-92-01085-3	61	Hélène Boulet	40 ptie	1	203,7 (IA)	4A/6	126517	

TABLEAU DES PROPRIÉTAIRES

N° de plan d'expropriation 622-91-K0-080		Date 92-07-17	Prépare par André Defayette		N° de matricule 1382	Circonscription électorale provinciale Pontiac	
N° de plan de réserve		Date	N° de minute			Municipalité régionale de comté Pontiac	
Si révision	N° de feuillet 5A/6 et 6A/6	Date 92-12-22	Plan 2597	Description 2597			
		Route 301	Tronçon 01	Section 130	Division d'enregistrement Pontiac		
N° de dossier général 623-0-92-00154-4		Code du client 18	Chainage à	Longueur en mètres 640	N° de région 70	N° de district 78	
CLASSIFICATION DES SUPERFICIES			Cadastré		Code géographique 84055		
IA — Immeuble à acquérir		IER — Immeuble extra-routier		Canton de Leslie		N° de dossier	
IE — Immeuble excédentaire		S — Servitude		Municipalité		C.O.P.I.	
ISD — Immeuble sujet à désistement		FS — Fonds servant		Leslie-Clapham-et-Huddersfield, cu			

Dossier	Parcelle	Propriétaire	N° de lot	Rang	Superficie m ²	Feuillet	N° d'enregistrement	Remarques
623-6-92-01098-6	52	Maurice Blaskie et Lauraine Brisebois	37A-5 ptie	2	332,8 (IA)	5A/6	128062	
623-6-92-01101-8	53	Anglican Church	37B ptie	2	64,3 (IA)	6A/6	54578	
623-6-92-01102-6	54	Elsie Verdun Jones	36 ptie	2	60,9 (IA)	6A/6	71469	
623-6-92-01103-4	55	Ella Berenice Stevenson	36 ptie	2	1 439,8 (IA)	6A/6	70525 113947	
	56		36 ptie	2	1 709,6 (IA)	6A/6	70525 113947	
	57		35A ptie	2	2 930,7 (IA)	6A/6	70525 113947	

TABLEAU DES PROPRIÉTAIRES

N° de plan d'expropriation 622-91-K0-080		Date 92-07-17	Prépare par André Defayette,		N° de matricule 1382	Circonscription électorale provinciale Pontiac	
N° de plan de réserve		Date	N° de minute Plan 2632		Description 2632	Municipalité régionale de comté Pontiac	
Si révision	N° de feuillet 6B/6	Date 93-08-10	Route 301	Tronçon 01	Section 130	Division d'enregistrement Pontiac	
N° de dossier général 623-0-92-00154-4		Code du client 18	Chainage à	Longueur en mètre 42		N° de région D.T. 66	N° de district C.E. 73
CLASSIFICATION DES SUPERFICIES			Cadastré Canton de Leslie		Code géographique 84055		
IA — Immeuble à acquérir		IER — Immeuble extra-routier		Municipalité Leslie-Clapham-et-Huddersfield, cu		N° de dossier C O P I	
IE — Immeuble excédentaire		S — Servitude					
ISD — Immeuble sujet à désistement		FS — Fonds servant					

Dossier	Parcelle	Propriétaire	N de lot	Rang	Superficie m ²	Feuillet	N d'enregistrement	Remarques
623-6-92-01104-2	62	Nephtali Gravelle	35A ptie	2	243,3 (S)	6B/6	66624	Servitude d'égout à acquérir
623-6-92-01102-6	63	Elsie Verdun Jones c/o Judy Hawley	36 ptie	2	122,3 (S)	6B/6	71469	Servitude d'égout à acquérir

ANNEXE 4

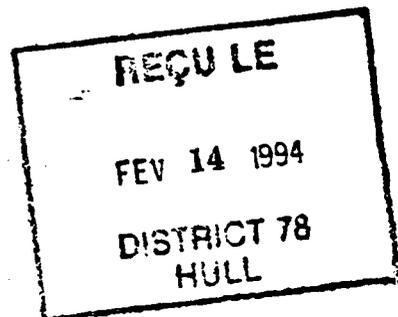
ATTESTATION DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE THORNE



Canton de Thorne

Township of Thorne

Route 366
Ladysmith, Québec
J0X 2A0
(819)647-3206



Claude Tremblay, ing.
Chef de services
Ministère des Transports
33, rue Jean-Proulx
Hull, QC
J8Z 1X1

le 9 février 1994

Objet: Reconstruction de la route 301 *phé 'D'*
V/D: 20-7078-8705
→6673?

Monsieur,

Faisant suite à votre lettre du 1 février dernier, par la présente je vous confirme que votre projet de reconstruction de la route 301 ne contrevient à aucun de nos règlements et que nous sommes d'accord à la mise en chantier.

Veillez agréer, monsieur Tremblay, l'expressions de mes sentiments les plus distingués.

Robert Charette
Robert Charette
Secrétaire-trésorier

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

17 FEV. 1994

REÇU: _____

ANNEXE 5

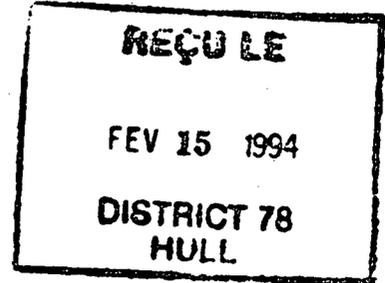
**ATTESTATION DE LA CORPORATION MUNICIPALE DES
CANTONS UNIS DE LESLIE - CLAPHAM - et - HUDDERSFIELD**

Corporation Municipale des Cantons Unis de Leslie, Clapham et Huddersfield

C.P. 70, OTTER LAKE, QUÉBEC (Comté Pontiac) J0X 2P0
Téléphone: 1-819-453-7049

Le 11 février 1994

Monsieur Claude Tremblay
Chef de services
Ministère des Transports
33, rue Jean-Proulx
Hull (Québec)
J8Z 1X1



OBJET: Reconstruction de la route 301
V/D 20-7078-8705

Monsieur Tremblay:

La présente fait suite de la vôtre en date du 1er février 1994, concernant le sujet cité en rubrique.

Nous attestons que, votre projet ne contrevient à aucune des nos règlementations et que la municipalité est d'accord à sa mise en chantier.

Veuillez agréer, Monsieur Tremblay, l'expression de mes sentiments les plus sincères.

La secrétaire-trésorière

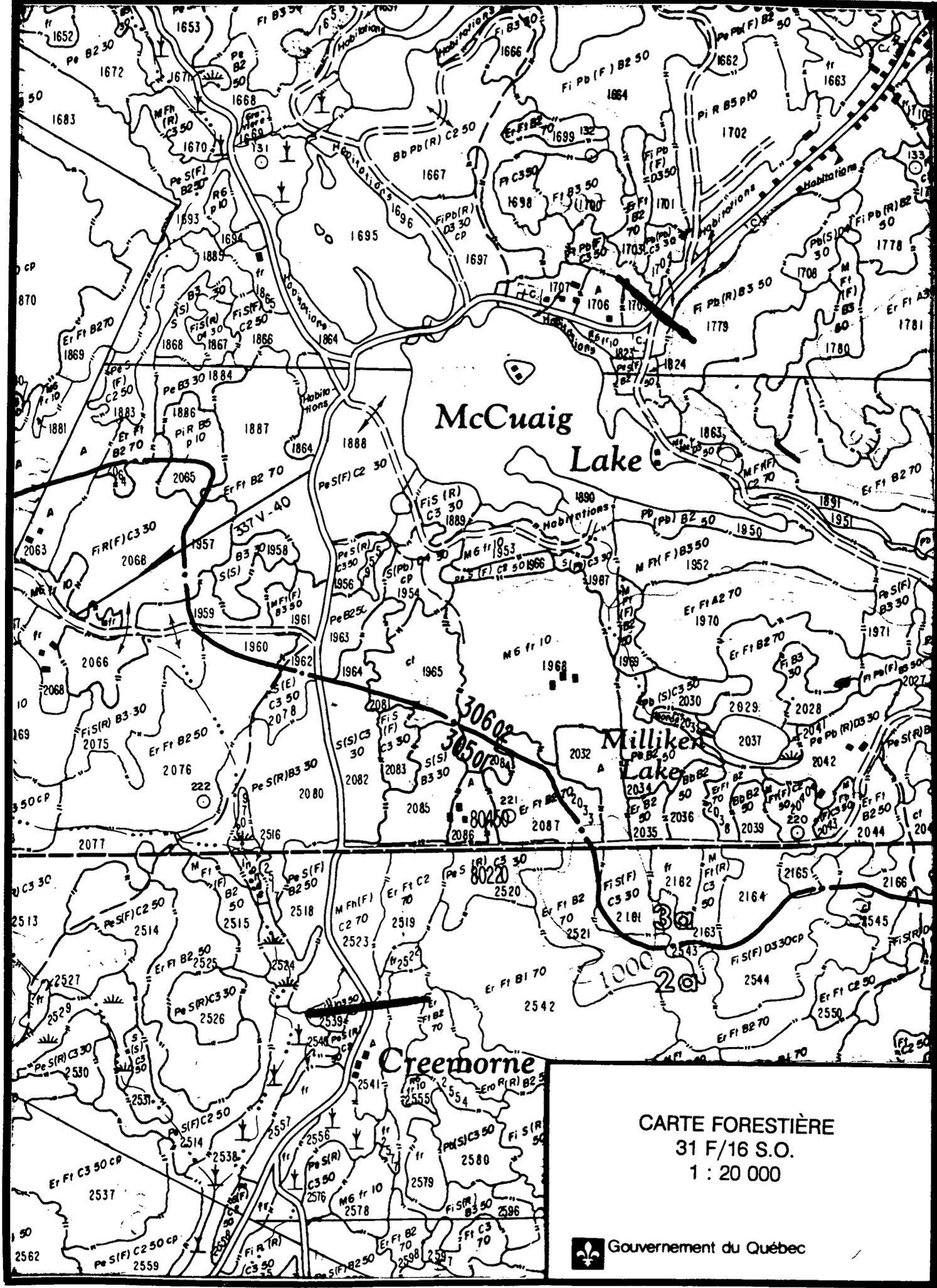
Anita Lafleur
Anita Lafleur

ANNEXE 6

CARTE FORESTIÈRE

31 F / 16 S. O.

1 : 20 000



McCuaig
Lake

Milliken
Lake

Creemorne

CARTE FORESTIÈRE
31 F/16 S.O.
1 : 20 000

ANNEXE 7

**Liste des principales espèces d'oiseaux
fréquentant les zones humides de l'Outaouais**

Liste des principales espèces d'oiseaux fréquentant les zones humides de l'Outaouais et très dépendantes de ce type d'habitat.

ESPECES	STATUT ¹
Grèbe à bec bigarré	Nicheur migrateur fréquent
Butor d'Amérique	Nicheur migrateur fréquent
Petit Butor	Nicheur migrateur peu fréquent
Grand Héron	Nicheur migrateur très fréquent
Héron vert	Nicheur migrateur fréquent
Bernache du Canada	Migrateur très fréquent
Canard branchu	Nicheur migrateur très fréquent
Sarcelle à ailes vertes	Nicheur migrateur peu fréquent
Canard noir	Nicheur migrateur très fréquent
Canard colvert	Nicheur migrateur très fréquent
Canard pilet	Nicheur migrateur peu fréquent
Sarcelle à ailes bleues	Nicheur migrateur très fréquent
Canard souchet	Nicheur migrateur peu fréquent
Canard chipeau	Nicheur migrateur peu fréquent
Canard siffleur d'Amérique	Nicheur irrégulier, migrateur fréquent
Morillon à collier	Nicheur irrégulier, migrateur très fréquent
Bec-scie couronné	Nicheur migrateur fréquent
Busard Saint-Martin	Nicheur migrateur très fréquent
Râle de Virginie	Nicheur migrateur peu fréquent
Râle de Caroline	Nicheur migrateur fréquent
Poule-d'eau	Nicheur migrateur fréquent
Foulque d'Amérique	Nicheur migrateur fréquent
Bécassine des marais	Nicheur migrateur fréquent
Guifette noire	Nicheur migrateur très fréquent
Hibou des marais	Migrateur peu fréquent
Martin-pêcheur d'Amérique	Nicheur migrateur fréquent
Troglodyte à bec court	Nicheur migrateur peu fréquent
Troglodyte des marais	Nicheur migrateur fréquent
Paruline masquée	Nicheur migrateur très fréquent
Bruant des marais	Nicheur migrateur fréquent
Carouge à épaulettes	Nicheur migrateur très fréquent

¹ Selon C.O.O. (1985); pour le secteur sud;

ANNEXE 8

**LISTE DES ESPÈCES D'OISEAUX SUSCEPTIBLES D'ÊTRE
DÉSIGNÉES MENACÉES OU VULNÉRABLES AU QUÉBEC**

Liste des espèces d'oiseaux susceptibles d'être désignées
menacées ou vulnérables au Québec.¹

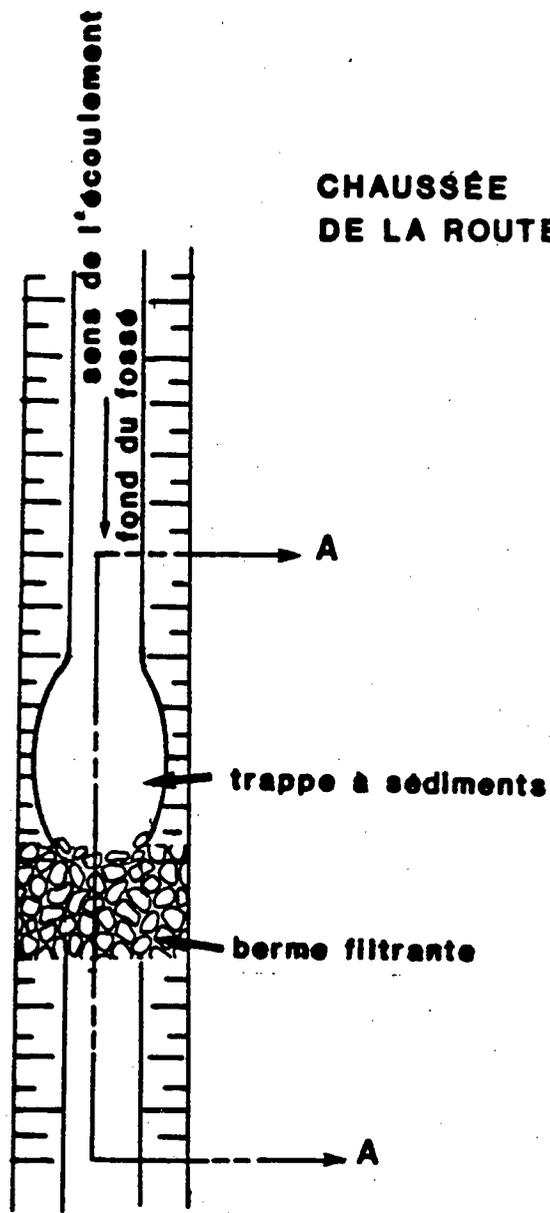
Grèbe jougris
Grèbe cornu
Petit Butor
Canard arlequin
Pyguarque à tête blanche
Epervier de Cooper
Buse à épaulettes
Aigle royal
Faucon pèlerin
Râle jaune
Pluvier siffleur
Sterne caspienne
Sterne de Dougall
Chouette lapone
Pic à tête rouge
Troglodyte à bec court
Pie-grièche migratrice
Paruline azurée
Tohi à flancs roux
Bruant sauterelle
Bruant de Le Conte
Bruant à queue aigüe

¹ (Beaulieu 1992)

ANNEXE 9

SCHÉMA D'UNE BERME FILTRANTE

**CHAUSSÉE
DE LA ROUTE**



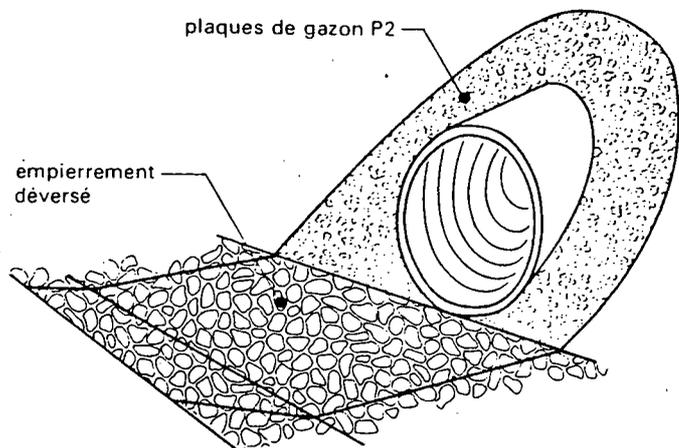
**BERME FILTRANTE ET TRAPPE A SÉDIMENTS INSTALLÉES
DANS UN FOSSÉ DE ROUTE**

ANNEXE 10

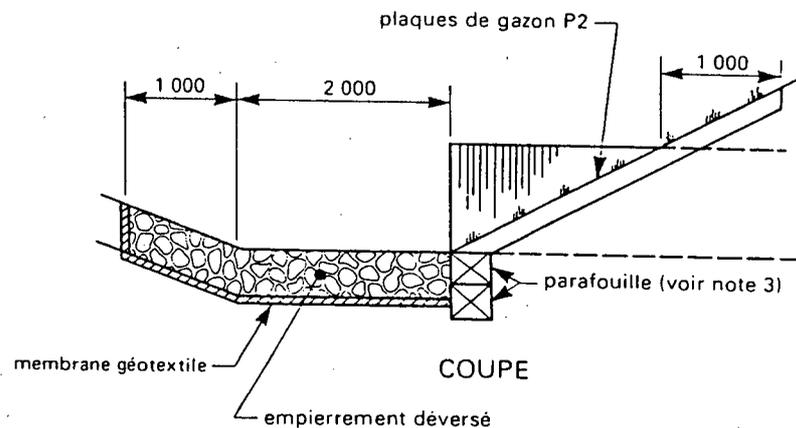
NORMES D - 6409, D - 6410 et D - 6411



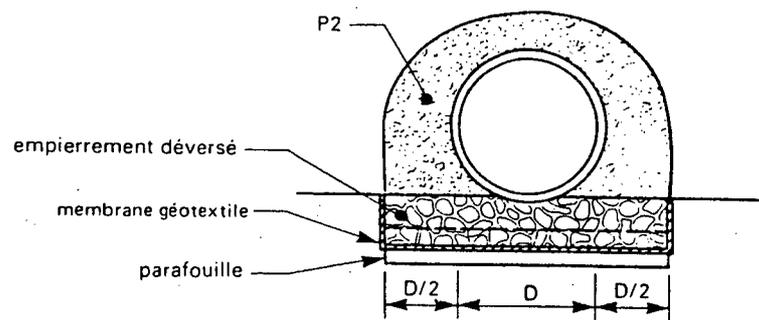
NORMES



PERSPECTIVE



COUPE



ÉLEVATION

NOTES: 1 — Empierrement déversé, 300 mm d'épaisseur de pierre tout-venant 0 - 150 mm, dont 50% >75 mm sur membrane géotextile selon les exigences décrites sur les "Textiles" au CCDG.

2 — Interdit de poser des plaques de gazon gelées ou sur sol gelé.

3 — Parafouille, 2 madriers de bois 200 x 200 mm, 2D de longueur, traités suivant ACNOR-080.

REVÊTEMENT DE PROTECTION EN PIERRE
AVEC PARE-FOUILLE
POUR ENTRÉE ET SORTIE DE PONCEAU

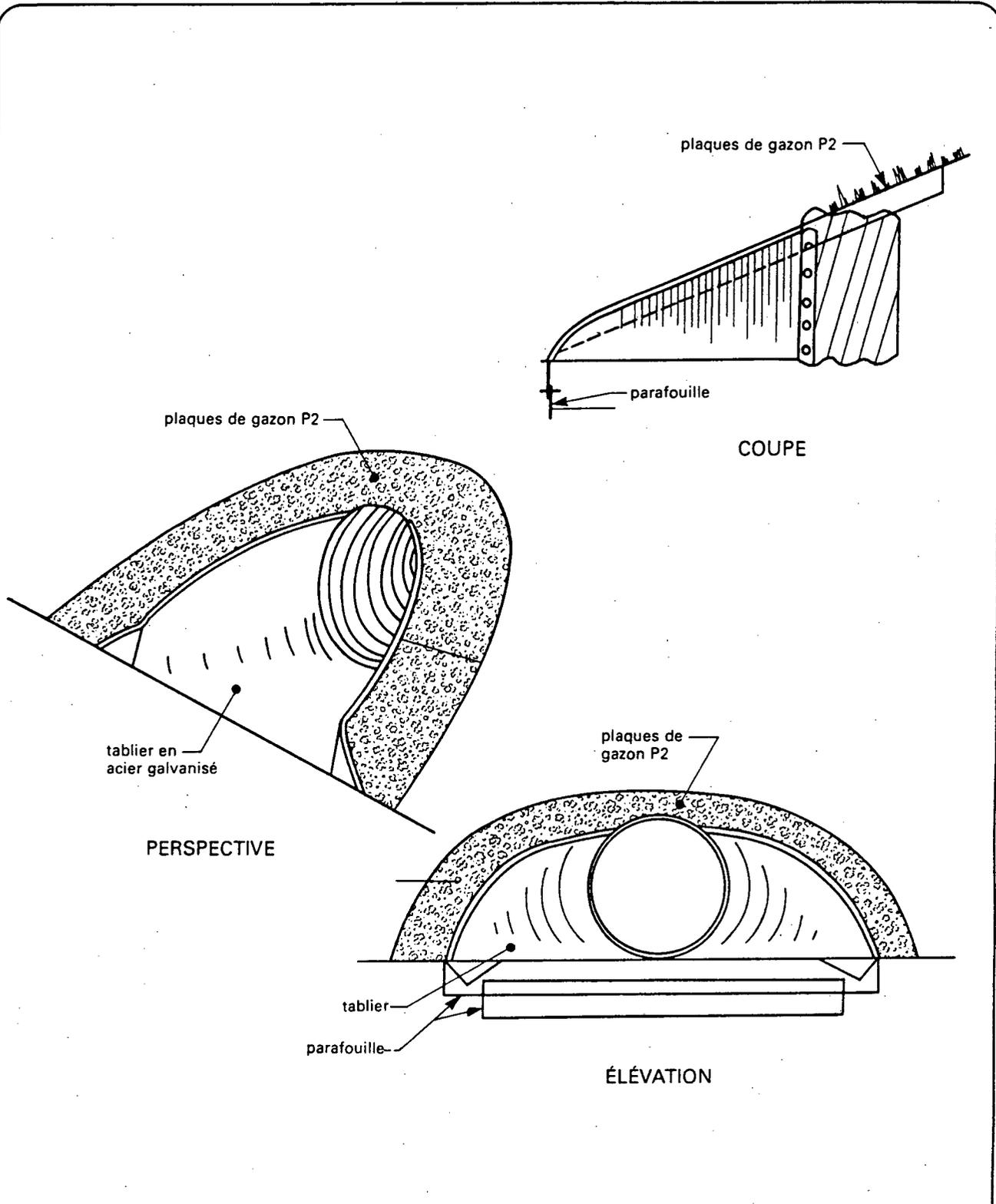
D-6409

6.4.4

85-05-15



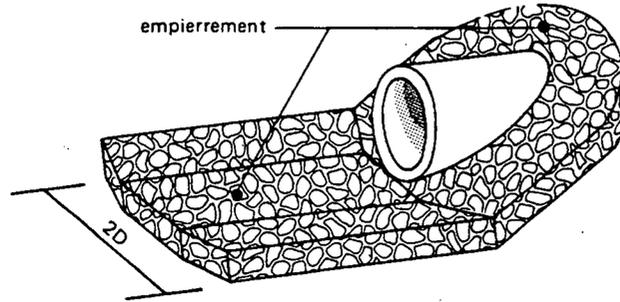
NORMES



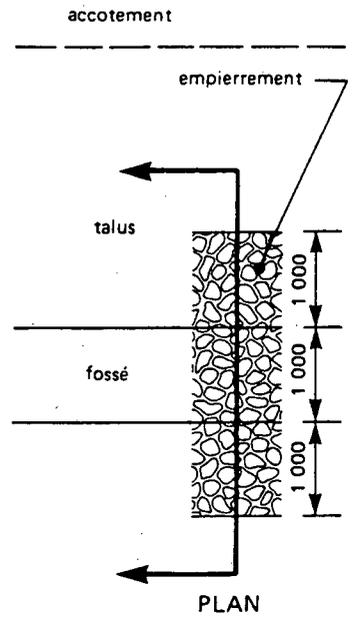
- NOTES: 1 — Interdit de poser des plaques de gazon gelées ou sur sol gelé.
2 — Tablier en acier galvanisé. Les dimensions et le mode d'installation du tablier doivent être conformes aux exigences du manufacturier.



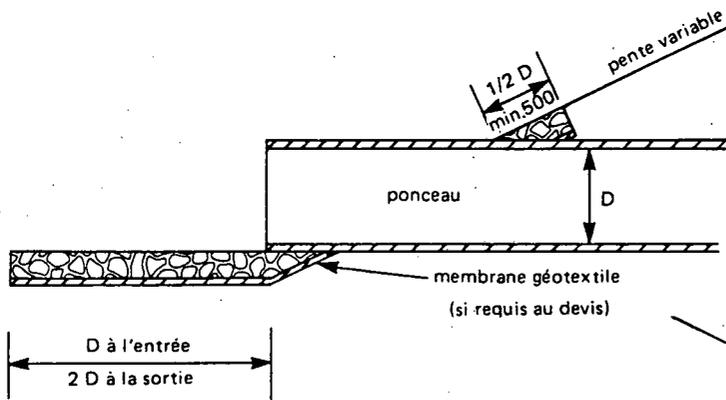
NORMES



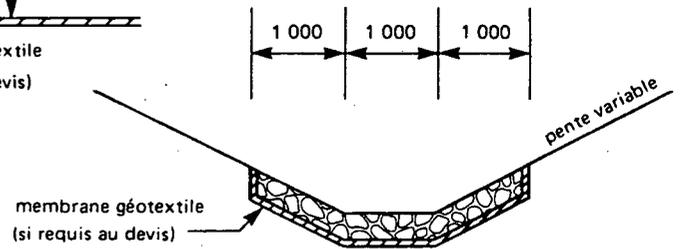
PERSPECTIVE



PLAN



COUPE PONCEAU



COUPE FOSSÉ

TYPE	CALIBRE (mm)	ÉPAISSEUR (mm)
1	200 - 0 (50% > 100)	300
2	200 - 100	300
3	300 - 200	450
4	400 - 300	600
5	500 - 300	1000

NOTE :

- Membrane géotextile selon les exigences décrites sur les "Textiles" au CCDG.

ANNEXE 11

NORMES D - 6600 et D - 6601



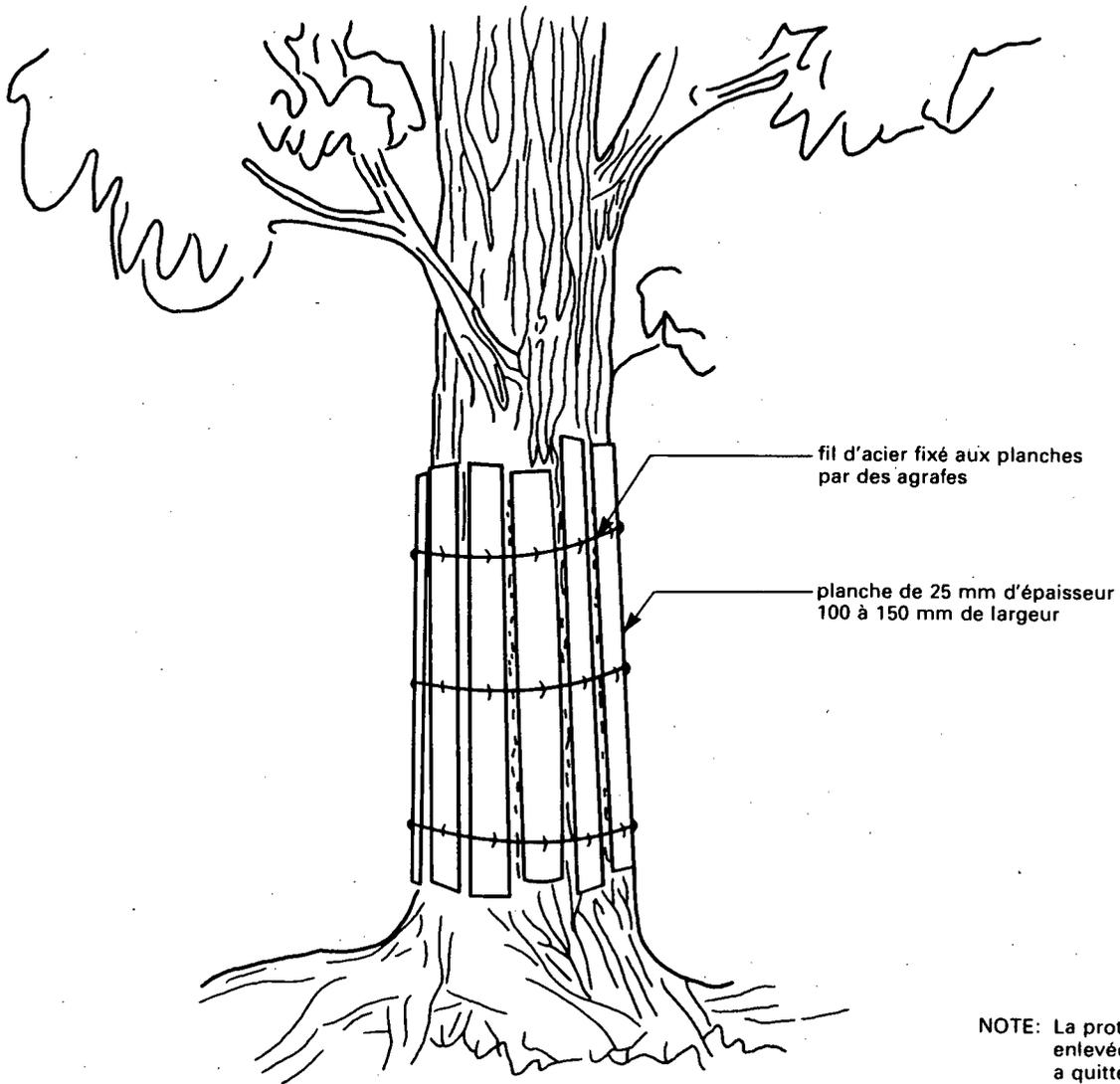
NORMES

PROTECTION DES ARBRES PENDANT LA CONSTRUCTION

D-6600

6.6.2

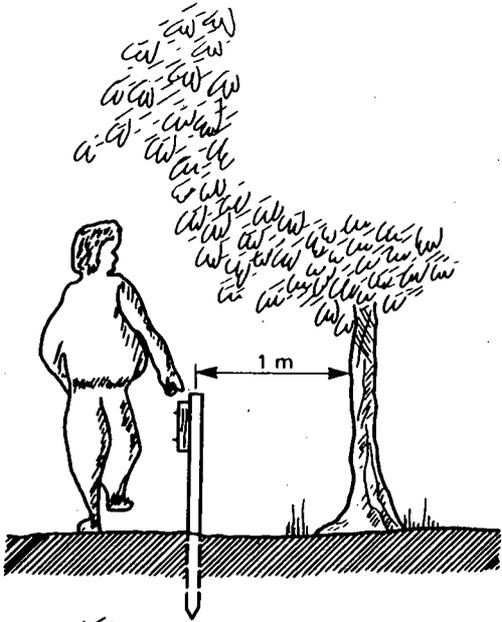
80-10-01



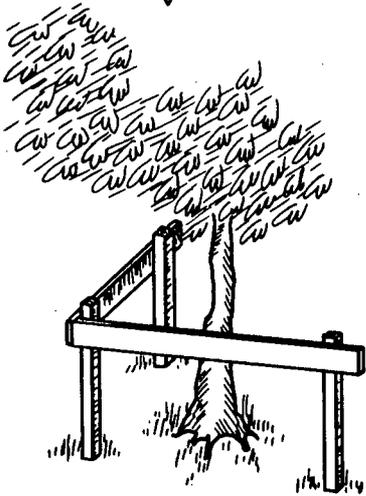
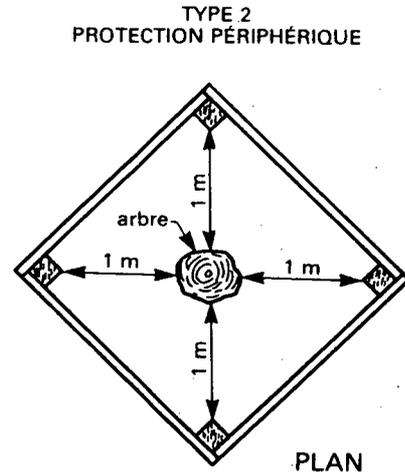
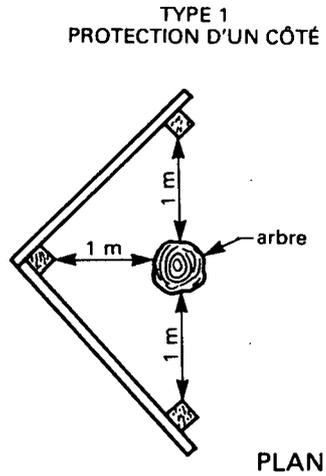
NOTE: La protection de l'arbre doit être
enlevée aussitôt que la machinerie
a quitté les lieux.



NORMES

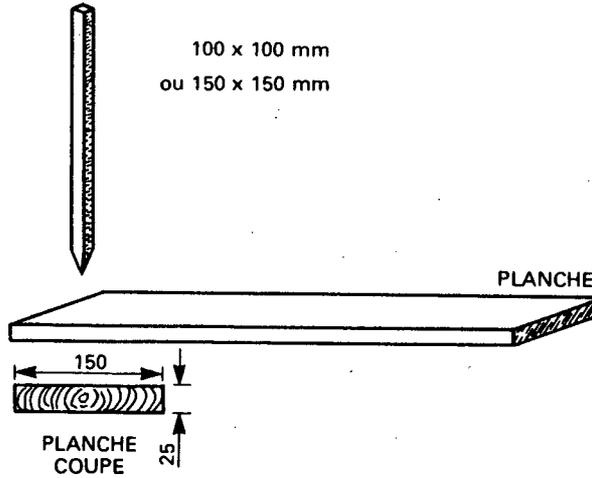


COUPE



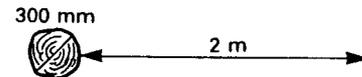
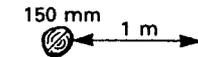
PIQUET

100 x 100 mm
ou 150 x 150 mm



ÉCART (DISTANCE) EN FONCTION
DU DIAMÈTRE DE L'ARBRE

	diamètre	écart
arbre	150 mm	1 m
arbre	300 mm	2 m



**PROTECTION DES ARBRES
PENDANT LA CONSTRUCTION**
(protecteur de racines)

80-10-01

6.6.2

D-6601

ANNEXE 12

COUPE TRANSVERSALE DU REMBLAI AU km 10 + 280

INTERROUTE / Ministère des Transports

DATE : 93-07-30
PROJET : 301 LESLIE
SECTEUR: 01
Rapport V/H: 1,0
Echelle ... : 1:200

10+280,00
204,65

